



Pro-ARIDES

Programme Agroalimentaire pour la Résilience Intégrée
et le Développement Economique du Sahel

**REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DIOUNDOU
COMMUNE RURALE DE KARAKARA**



PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC) REPANIFIE DE KARAKARA 2022-2026

OCTOBRE 2023

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	5
FICHE SIGNALITIQUE DE LA COMMUNE	7
Résumé	8
INTRODUCTION	9
I. PRESENTATION DE LA COMMUNE.....	10
1.1 Situation géographique	10
1.2 Description sommaire	12
1.2.1 MILIEU HUMAIN	12
1.2.2. Milieu physique	12
1.2.3. Activités économiques.....	13
1.2.4. Secteurs sociaux.....	13
1.2.5. Formation professionnelle et emploi.....	13
1.3. Organisation et fonctionnement de la commune.....	13
II. BILAN DIAGNOSTIC	14
2.1 Démographie et ressources humaines.....	14
2.1.1 Historique de peuplement.....	14
2.1.5. Situation de l'Etat civil.....	16
2.1.6 Mouvements migratoires.....	16
2.1. 7. Us et Coutumes.....	16
2..1.8 COMPETENCES	16
2.1 9. Population active et emplois.....	16
2.2 SECTEURS SOCIAUX.....	17
2.2.1 Education.....	17
Tableau 10 : Les indicateurs et ratio de l'enseignement de base	19
Tableau 14: Résultats aux examens du Second Degré	21
2.2.2 Santé.....	22
Tableau N°17 : Evolution du taux de couverture sanitaire dans les aires de santé :	22
2.2.2.2 Le Personnel de santé:.....	22
Tableau 19: Situation du personnel de Santé.....	22
2.2.3 Hydraulique, Hygiène, assainissement.....	23
2.2.4 Jeunesse sport et culture.....	24
2.2.5 Genre et inclusion sociale	25
Tableau N°22: Synthèse des rôles des femmes et hommes dans la gestion des ménages	26
Tableau N°23: Accès et contrôle des ressources.....	26
2.3 Secteurs économiques	28
2.3.1 Agriculture	28
2.3.1.1 Pluviométrie.....	29
2.3.1.3 L'Encadrement.....	30

2.3.1.4. Les Pratiques Culturelles	30
Situation phytosanitaire.....	30
Tableau 25: matériels phytosanitaires.....	30
2.3.1.4.2. Production.....	30
2.3.1.4.3 Les Cultures irriguées.....	31
2.3.2. Elevage	32
Tableau 29: estimations du cheptel en 2022.....	33
2.3.3 Forêts-Faune et la pisciculture	34
2.3.4 Tourisme-Artisanat et Hôtellerie.....	35
2.3.5. Commerce-transport-communication	35
2.4 Institution administrative et coutumière	37
2.4.1 Les institutions communales	37
2.4.2. Institutions coutumières de la commune	39
2.5 Les ressources naturelles	39
2.5.2. Ressources en eau	40
2.5.3 Les sols	40
2.5.4. Les forêts.....	40
2.5.5. Les ressources fauniques	40
2.5.6. Les ressources halieutiques.....	40
Tableau N°37 : les produits des cueillettes	41
2.6. Les sources de financement de la commune.....	42
2.6.1 Les ressources financières de la commune	42
2.6.2. La Coopération décentralisée.....	44
2.6.4. Système traditionnel de financement (la tontine)	44
2.6.5. Le secteur privé	44
2.6.6. Les assurances.....	44
2.7 Analyse institutionnelle, organisationnelle et financière	44
2.7.1 Organisation interne	44
2.7.2 Gestion Administrative et Financière	45
2.7.4 Planification et Programmation.....	45
2.7.5 Les services, produits et réalisations de la commune.....	45
2.8 Organisation et gestion de l'espace	46
2.8.2 Gestion foncière et domaniale	46
2.8.3 La typologie des conflits fonciers	46
2.8.4. Rapports avec son environnement extérieur (intercommunalité)	47
2.8.5 Organisation et structure sociales	47
- Les ONG et Associations de Développement	47
- Les structures de gestion communautaire	48
- Les associations de défense des droits de l'homme	48

- Les partis politiques.....	48
2.8.6 Défense, paix et sécurité	48
Tableau N°41 : Typologie des conflits, causes et mesures d'atténuation.....	48
III. Axes stratégiques et objectifs de développement	50
3.1 Problématique du développement de la commune	50
3.2 La vision de développement de la commune	52
3.3 Mission de la Commune.....	53
3.4 Les objectifs de développement de la commune.....	53
3.4.1 L'objectif général de développement de la Commune.....	53
IV. PROGRAMME D' ACTIONS ET D' INVESTISSEMENTS.....	62
4.1 Plan d' Actions Pluriannuel (PAP) 2022-2026 de la Commune rurale de Karakara	63
4.2 Plan d' Investissement Pluriannuel (PIP) 2022-2026 de la Commune rurale de Karakara	70
V. Cadre institutionnel de mise en œuvre.....	82
5.1. Outils de la mise en œuvre et du suivi évaluation du PDC :	82
5.2. Stratégies de mobilisation des financements :	83
5.3. Risques à prendre en compte lors de la mise en œuvre du PDC :	83
Conclusion :	84

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR	Actions Génératrices de Revenus
BC	Banque Céréalière
BIA	Banque d'Intrants Agricoles
BAB	Banque Aliments Bétail
CEG	Collège d'Enseignement Général
CES/DRS	Conservation des Eaux et du Sol ; Défense et Restauration des Sols
COFOCOM	Commission Foncière Communale
CS	Case de Santé
CSI	Case de Santé Intégré
DP	Diagnostic Participatif
GIEC	Groupe International d'Experts sur le Climat
INS	Institut National de la Statistique
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
FIT	Front Inter Tropical
LUCOP	Programme Nigéro-Allemand de Lutte contre la Pauvreté
MAEP	Mini Adduction d'Eau Potable
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDC	Plan de Développement Communal
PAA	Plan d'Actions Annuel
PAC	Plan d'Actions Communal
PGRN	Projet de gestion des ressources naturelles
PIA	Plan d'Investissements Annuel
PIC	Plan d'Investissement Communal
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie Accélérée de Développement et de Réduction de la Pauvreté
UCA	Unité de Culture Attelée
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience Humaine /Syndrome Immunodéficient Acquis

Préface

C'est avec une réelle satisfaction que nous exprimons aujourd'hui la joie qui nous anime en voyant notre Commune disposer d'un outil combien important et essentiel pour son développement socio-économique. Le Présent document du Plan de Développement Communal (PDC) replanifié pour 2022-2026 que le Conseil Municipal vient d'approuver à l'unanimité est l'émanation véritable des besoins des différentes couches sociales de la Commune. La population de la commune s'est librement exprimée par le biais de ses représentants pour donner une vision claire, globale et progressiste de la municipalité pour les années à venir. Pour nous, comme pour la population, ce PDC replanifié constitue le socle qui nous permettra d'asseoir l'échafaudage de la construction de la Commune dans l'optique d'atteindre un avenir radieux pour ses habitants. Etant une œuvre humaine, l'on ne peut affirmer que ce PDC est parfait, mais, reconnaissons qu'il porte en lui, l'essentiel des besoins et des aspirations de notre vaillante population. C'est ici l'occasion pour nous, au nom de toute la population de la commune, d'exprimer notre profonde gratitude et nos sincères remerciements :

- Aux Autorités administratives et coutumières pour leur pleine implication
- Au Pro-Arides qui a assuré le financement intégral de ce processus de replanification de ce PDC ;
- A toutes les communautés de la commune rurale de Karakara pour leur pleine participation à l'élaboration de ce document
- Au Directeur Départemental de Développement Communautaire qui a pu encadrer et appuyer le comité d'élaboration pour la mise en œuvre du processus.
- Aux membres du Comité d'élaboration du PDC replanifié qui , grâce à leur pleine et entière participation et leur ardeur au travail ont permis d'aboutir à l'élaboration de ce précieux document référentiel de planification du développement local.
- Aux Services Techniques Régionaux, départementaux et communaux pour leurs appuis techniques qui ont été d'une utilité inégalée à toutes les étapes du processus.
- Aux personnes ressources,
- Aux Conseillers municipaux,
- A la société civile et aux chefs traditionnels pour leur mobilisation constante en vue de la matérialisation du présent PDC replanifié;
- Enfin, à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce document indispensable à une gestion équilibrée de notre commune.

Pour finir, nous lançons un appel à l'endroit de tous nos partenaires de l'intérieur comme de l'extérieur, à nos populations pour que nous conjuguions des efforts afin de mobiliser le maximum de ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce document.

Bonne chance à notre Commune

Le Maire
ANAROUA NEINO

FICHE SIGNALITIQUE DE LA COMMUNE

Position géographique	La commune rurale de Karakara est située entre les longitudes 3° 29' 25" et 3° 50' 32" Est et les latitudes 12° 55' 20" Nord. Elle est limitée : <ul style="list-style-type: none"> - A l'Est par la République fédérale du Nigéria ; - Au Sud par les communes rurales de Zabori et Dioundiou ; - A l'Ouest par la commune de Karguibangou (Dosso) ; - Au Nord par la commune rurale de Guéchémé (Tibiri);
Statut	Commune Rurale
Superficie	636,16 Km ²
Population	64 624 habitants dont 32 010 hommes et 32 614 femmes (RGP/2012), vivant dans 6 546 ménages (source : INS).
Densité	102 habitants au km
Ethnies	Ethnies Haoussa (Arawa, Gobirawa, Kabawa, Kourfawa,), des Djerma, des Peulh, des Béri-Béri et des Touarègues
Unité territoriale	50 villages administratifs dont 3 tribus peulhs
Composition du Conseil	Membres de droit : 2 (l'honorable chef de canton de Karakara et le député National au titre du département) Membres élus : 14 Nombre de femmes : 04 Nombre d'hommes : 10 Nombre total du Conseil : 16
Principales activités économiques	Agriculture, Elevage, Artisanat, le Commerce et le transport. L'agriculture à travers les cultures de rente à savoir : canne à sucre, moringa, arachide, niébé, fonio, sésame,
Zonage	<ul style="list-style-type: none"> - Mashawarta de Karakara - Mashawarta de Yeldou - Mashawarta de Massama - Mashawarta de Kizamou - Mashawarta de Dogondagi - Mashawarta de Tombo Bozari - Mashawarta de Koudourou - Mashawarta de Kalgo

Résumé

Située dans le Département de Dioundiou et créée par la loi n°2002-014 du 11 juin 2002, la Commune rurale de Karakara a une superficie de 636,16 Km².

Au plan territorial, la commune rurale de Karakara correspond au canton de Karakara, compte cinquante (50) villages administratifs dont trois (3) tribus peulhs avec une population estimée en 2022 à 64 624 habitants dont 32 010 hommes et 32 614 femmes.

Son économie repose principalement sur les activités agro-sylvo-pastorales, le commerce, l'artisanat et bien d'autres activités.

Les contraintes majeures freinant le développement de cette commune peuvent se résumer en un problème central : il s'agit de « **promouvoir un développement socio-économique durable, garantissant l'accès à tous aux services de qualité, dans le respect de l'équité et de la solidarité communale dans un contexte apaisé** ». Le programme d'investissement libellé pour le PDC replanifié se résume dans les axes stratégiques suivants :

1. **L'accès équitable aux services sociaux de base de qualité**
2. **L'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorale et halieutiques et fauniques en vie d'une économie communale compétitive et durable;**
3. **Le renforcement de la gouvernance locale et la promotion du genre/inclusion sociale ;**

Les investissements envisagés pour financer les actions de développement s'élèvent à : **UN** Milliard Trois Cent Quatre Vingt Six Million Cent Soixante Dix Mille (1 386 170 000) Francs CFA dont : Commune (5%), communauté (7%) et partenaires (88%) prévues par le PDC dont la répartition se présente dans le tableau ci-après:

Axes	Nombre d'actions	Montant
L'accès équitable aux services sociaux de base de qualité	59	847 820 000
L'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorale et halieutiques et fauniques en vie d'une économie communale compétitive et durable;	61	504 250 000
Le renforcement de la gouvernance locale et la promotion du genre/inclusion sociale	27	18 850 000

Au regard des capacités de la commune, les réalisations des actions seront basées sur la mobilisation des ressources propres de la commune et la volonté des partenaires à l'accompagner dans ses efforts de promotion du développement local durable et équilibré.

INTRODUCTION

Le code général des collectivités territoriales prévoit que chaque commune doit disposer des outils de planification dont en premier lieu le Plan de Développement Communal (PDC). Depuis l'installation des conseils municipaux en 2005, la commune rurale de Karakara est à sa troisième génération de PDC.

A partir de la première génération des PDC, le Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire a élaboré une directive pour faciliter la replanification des PDC.

C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal de la commune rurale de Karakara procédera à la replanification de son PDC qui est arrivé à échéance depuis 2019 afin de relire la planification initiale et de prendre en compte les nouvelles thématiques transversales (changements climatiques, genre et inclusion sociale, paix et sécurité, etc.).

Avec ses ressources très limitées, la Commune rurale de Karakara, a sollicité et obtenu l'appui technique et financier du Programme Agroalimentaire pour la Résilience Intégrée et le Développement Économique du Sahel (Pro-ARIDES). Un comité d'élaboration a été mis en place conformément aux directives pour la replanification d'un PDC. A cet effet, le Directeur Départemental de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire de Dioundiou a été désigné pour faciliter le processus.

Le présent PDC est donc le fruit d'un long processus, basé sur les étapes du guide national pour la replanification d'avril 2022. Il s'agit de :

1. **La Phase Préparatoire** ayant consisté à mobiliser les moyens matériels et financiers pour la réalisation du processus;
2. **La phase de diagnostic** qui a permis de réaliser la collecte des données primaires et secondaires, la synthèse des données, les ateliers zonaux, la prise en compte des dimensions transversales, la rédaction et l'adoption du rapport d'analyse-diagnostic communale globale de la Commune ;
3. **La phase de formulation du PDC qui a consisté au choix des actions à entreprendre ;**
4. **La phase de la rédaction et adoption du PDC**
5. **La Phase de contrôle de conformité**
6. **La phase publication ou partage du document PDC replanifié**

La planification stratégique a dégagé trois(3) axes de développement dont la mise en œuvre exigera de l'équipe Communale une forte mobilisation et une gestion transparente des ressources. Ainsi, ce document est articulé comme suit :

- **Présentation de la commune ;**
- **Bilan diagnostic de la commune;**
- **Axes stratégiques et objectifs de développement ;**
- **programme d'actions et d'investissements ;**
- **cadre institutionnel de mise en œuvre.**

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE

1.1 Situation géographique

La commune rurale de Karakara est créée par la loi 2002 – 014 du 11 Juin 2002. Elle est située entre les longitudes 3^e 29' 25'' et 3^e 50' 32'' Est et les latitudes 12^e 55' 20'' Nord. Elle est limitée :

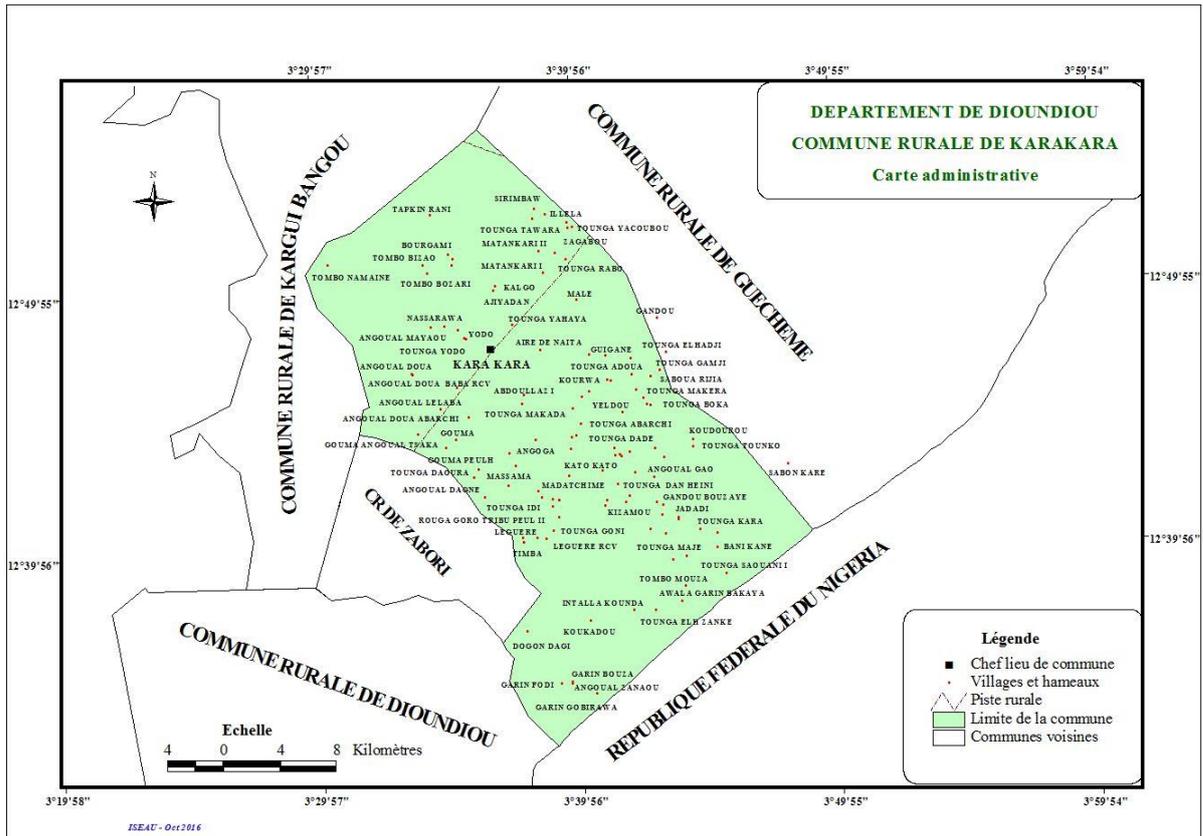
- A l'Est par la République fédérale du Nigéria ;
- Au Sud par les communes rurales de Zabori et Dioundiou ;
- A l'Ouest par la commune de Karguibangou (Dosso) ;
- Au Nord par la commune rurale de Guéchémé (Tibiri)

Elle couvre une superficie de 636,16 Km²

Entité décentralisée, la commune rurale de Karakara couvre le canton de Karakara et fait partie intégrante du département de Dioundiou. Elle est composée de cinquante (50) villages administratifs dont trois (3) tribus auxquels sont rattachés des hameaux et de campements.

La commune rurale de Karakara est reliée au chef -lieu du département par une route latéritique, sur une longueur de 25 km et au chef-lieu de région sur un itinéraire de 80 Km environ (Karakara – Lido – Bolbol - Dosso). Une autre route latéritique la relie avec Kanguiwa (Nigéria).

Figure 1 : les localités de la commune de Karakara



1.2 Description sommaire

1.2.1 MILIEU HUMAIN

Au RGP/H/ 2012, la population de la commune rurale de Karakara était de 44 333 habitants dont 21 994 hommes et 22 339 femmes vivant dans 6 546 ménages. Cette population est estimée en 2022 à 64 624 habitants dont 32 010 hommes et 32 614 femmes avec une densité de 102 habitants au km².

Elle est composée des ethnies Haoussa (Arawa, Gobirawa, Kabawa, Kourfawa,) des Djerma, des Peulh, des Béri-Béri et des Touaregues.

1.2.2. Milieu physique

1.2.2.1. Le climat

Située dans le Département de Dioundiou, la commune rurale de Karakara a un climat de type soudanien comportant deux saisons :

- une saison sèche, allant d'octobre à Mars;
- une saison pluvieuse qui s'étend d'avril à Septembre.

Pour réaliser l'enveloppe climatique de ladite commune, les données agrométéorologiques de la station de Gaya ont été utilisées parce qu'elle couvre toute la zone sur un rayon d'au moins 100km. Scientifiquement toutes les zones géographiques situées dans une sphère s'étendant sur une telle distance présentent les mêmes caractéristiques biophysiques.

1.2.2.2. Le relief

Il est constitué par un terrain plat accidenté par des petites dunes de sables par endroits et quelques collines.

1.2.2.3. Les sols, la végétation et la Faune

Les sols sont constitués par des terrains plats sur des plateaux accidentés où prédominent de petites dunes de sables et de terrains argilo sableux sur le lit du dallol.

La végétation de la commune se caractérise d'importants peuplements de : Karité (*vitellaria paradoxa*), Néré (*parkia biglobasa*), (*Diospyros mespiliformis*), (*Detarium microcarpum*), (*Piliostigma reticulatum*), (*Sclerocarya birrea*), (*Combretum sp*)... ;

En somme, la commune rurale de Kara-Kara dispose des essences agro forestières utilisées pour la pharmacopée et font l'objet de cueillette dont la vente procure des revenus non négligeables aux exploitants.

Compte tenu de la pression démographique, les ressources fauniques se raréfient de jour en jour. Cependant on trouve encore des perdrix, des lièvres, des écureuils des pintades et des reptiles.

1.2.2.4. Hydrographie :

Elle est composée des eaux souterraines et des eaux de surface (Dalloi Maouri).

1.2.3. Activités économiques

Les principales activités économiques sont : l'agriculture et l'élevage. Cependant, on pratique le commerce, le transport et l'artisanat ainsi que d'autres petits métiers.

S'agissant du secteur secondaire, on ne trouve que des petites unités de transformation agro-alimentaire (kéék-kéré). Il faut noter également les compagnies de transfert d'argent comme : NITA, AL IZA, ZENA, BNIF et AMANA.

1.2.4. Secteurs sociaux

Les services sociaux de base sont :

- L'éducation pour la rentrée 2022-2023 compte 64 écoles primaires dont une (1) école médersa et 63 écoles traditionnelles. Au niveau secondaire, on enregistre deux (2) collèges d'enseignement général (CEG), un (1) complexe d'enseignement secondaire (CES) et un(1) complexe scolaire privé (CSP).
- La santé : la commune rurale de Karakara compte cinq (5) centres de santé intégré (CSI) dont un (1) centre de santé intégré de Type 2 et quatre (4) CSI de type 1, huit (8) cases de santé dont 2 en transformation en CSI de type 2 et de trois (3) dépôts de médicaments.
- Hydraulique : la commune dispose des infrastructures suivantes : quatre (4) Mini AEP dont une (1) multi villages, trois (3) postes d'eau autonome ; quatorze (14) poste d'eau sommaire, 17 Forages PMH fonctionnels; 61 puits cimentés Type OFEDES.

1.2.5. Formation professionnelle et emploi

La commune rurale de Karakara dispose : d'un Centre de formation en métier (CFM) et d'un site de formation aux métiers agricoles (SFMA) qui est lié au CFM.

1.3. Organisation et fonctionnement de la commune

La commune fonctionne sous deux (2) organisations:

- l'organisation politico-administrative loi n°2002-14 du 11 juin 2002, portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux, modifiée et complétée par l'ordonnance n°2009-02 du 18 Août 2009).
- L'organisation institutionnelle : l'ordonnance .N°2010-54 du 17 septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales.

II. BILAN DIAGNOSTIC

L'enjeu majeur de la décentralisation est de pouvoir transformer des espaces territoriaux en atouts économiques propres, un contenu socioculturel dynamique afin de bénéficier d'une reconnaissance citoyenne collective

La commune de Karakara tout comme les autres collectivités vit la croissance démographique de sa population à forte dominance jeune.

Dans la perspective de son développement, la commune doit agir sur une série de contraintes comme :

- la faible satisfaction des différents besoins sociaux (besoin en eau potable, assainissement, éducation, santé, emploi, etc.).
- la dégradation de la base productive (agriculture, élevage, environnement, pêche et pisciculture ;
- La faible gouvernance locale, le genre et inclusion sociale

La présente replanification du PDC de la commune rurale de Karakara repose sur les conclusions du diagnostic participatif dans les zones qui ont été créés à cet effet.

Pour cela, il a été fait une analyse sectorielle afin de mettre en exergue les liens entre les contraintes, les potentialités et les actions à entreprendre.

2.1 Démographie et ressources humaines

2.1.1 Historique de peuplement

Le chef-lieu de la commune rurale de Karakara est le village de Karakara fondé vers les années 1788 par TCHIFFA un prince de la famille royale de l'Aréwa, originaire de Matankari (Doutchi). Ce dernier a quitté son village d'origine après avoir échoué à la succession de la chefferie dont il relève. Il s'installa dans le terroir à la recherche d'un terrain favorable aux cultures d'où vient le mot "Kara-Kara" de l'expression Haoussa qui signifie «zone de culture». Le sieur TCHIFFA fût très vite rejoint par d'autres frères et leur installation sur le site s'est passée sans heurt. La bravoure et l'organisation du prince déchu lui conféra la responsabilité de cette localité ; qui plus tard deviendra un chef-lieu de canton. Il faut noter que le chef-lieu du canton a connu quatre (4) sites avant d'être à son emplacement actuel. De sa création en 1788 à ce jour, seize (16) chefs de canton se sont succédés à la tête du canton de Kara-Kara :

Avant la pénétration française

1. Tchiffa Hamadou1788-1806
2. Gogé Hamadou1806-1823
3. Tounkara Hamadou1823-1841

4. Kibiya Sawani1841-1853
5. Bissala Gogé1853-1863
6. Djintori Tounkara1863-1866
7. Mahamadou Tchiffa1866-1885
8. Manomi Mounkara1885-1905

Après la pénétration française

9. Hakimi Manomi1905-1913
10. Tougoubi Abdou1913-1921
11. Dagné Djintori 1921-1922
12. Mouza Karso (Intérim).....1922-1925
13. Manomi Kaba1925-1928
14. Dari Faria1928-1944
15. Idrissa Hakimi Dit Barazé1944-1958
16. Amadou Barazé1959-2012
17. Adamou Barazé (Intérim.....).2012-2016
18. Soumana Goudia.....2016 à ce jour.

2.1.2 Démographie

Population totale (RGP/H 2012) : 44 333 Habitants dont 21 994 hommes (49,61%) et 22 339 femmes (50,39%).

Estimations 2022 ; 64 624 habitants dont 32 010 hommes et 32 614 femmes.

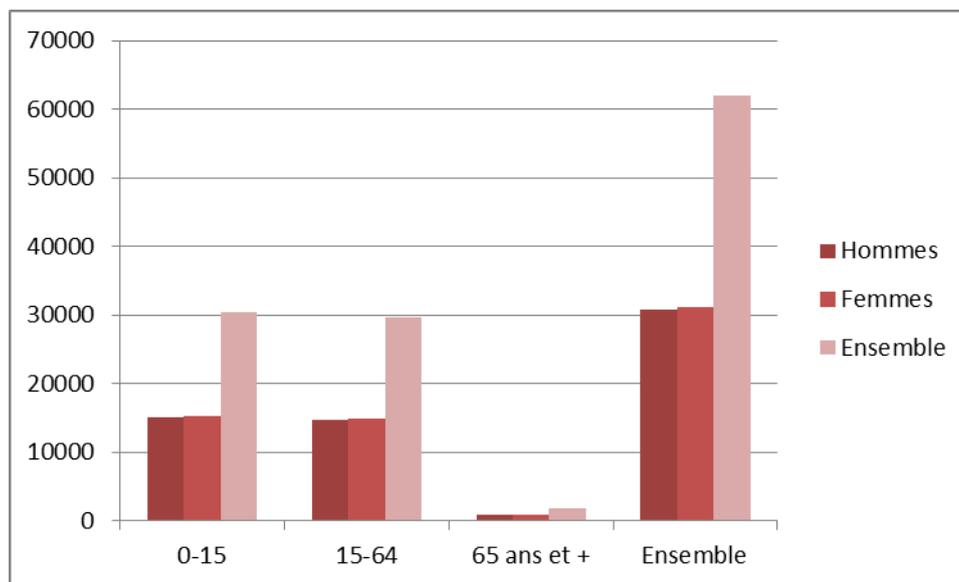
Taille moyenne des ménages : 8 personnes en moyenne

Densité de Population (Base RGP/H 2012) : 70 habitants au Km² et 102 habitants/km² en 2022.

Taux d'accroissement intercensitaire : 3.4 % l'an

Proportion des individus âgés de moins de quinze (15) ans est de 49 %, de 15 à 64 ans : 48 % et de 64 ans et plus : 3%.

Figure 2 : Histogramme des âges



2.1.5. Situation de l'Etat civil

La commune rurale de Karakara dispose d'un service d'Etat civil au niveau de la Mairie géré par deux (2) agents et qui coordonne 50 centres de déclaration secondaire. En 2022, le service a enregistré 1063 déclarations de naissance dans le délai et 127 hors délai soit 1190 naissances ; 50 mariages et 29 décès. Ces statistiques montrent une faible déclaration des faits d'état-civil au niveau de la commune rurale de Karakara.

2.1.6 Mouvements migratoires

L'exode rural constitue souvent un frein pour le développement de cette commune. En effet, après les récoltes, certains villages se vident de leurs bras valides au profit d'autres contrées du Niger à la recherche d'emploi rémunérateur. Selon les données recueillies on estime à 3383 migrants dont 2307 à l'intérieur du pays et 1076 à l'extérieur. Ainsi, chaque année, ces jeunes et même certains adultes abandonnent femmes, enfants ainsi que les personnes âgées pour s'adonner à ce mouvement migratoire, souvent incertain, en quête d'emploi rémunérateur ou « du gain facile ».

2.1.7. Us et Coutumes.

La population de la commune rurale de Karakara demeure toujours profondément attachée aux valeurs fondamentales de son système social traditionnel.

Chaque groupe sociolinguistique se distingue par sa propre organisation même si on note la présence de pratiques socio culturelles transversales. Le système social repose sur les cultes traditionnels et les lois de l'islam. L'Islam recommande à l'individu d'être tolérant et de développer l'amour de la paix. Le cousinage à plaisanterie est privilégié dans les rapports inter claniques ou inter communautaires.

A côté de cette organisation sociale traditionnelle, a émergé une nouvelle forme d'organisation dite moderne. Ainsi, la Commune rurale de Karakara renferme plusieurs organisations sociales structurées telles que : les associations confessionnelles, les associations/groupements féminins, les associations des jeunes, les associations paysannes, les syndicats, les partis politiques, ONG, etc.

2.1.8 COMPETENCES

Au Niger, le Code Général des Collectivités territoriales associe étroitement deux modes de dévolution des compétences à savoir les compétences propres de la commune et les compétences transférables par l'Etat aux Collectivités Territoriales.

2.1 9. Population active et emplois

Au Niger, la population active est celle dont l'âge est compris entre 15 ans et 60

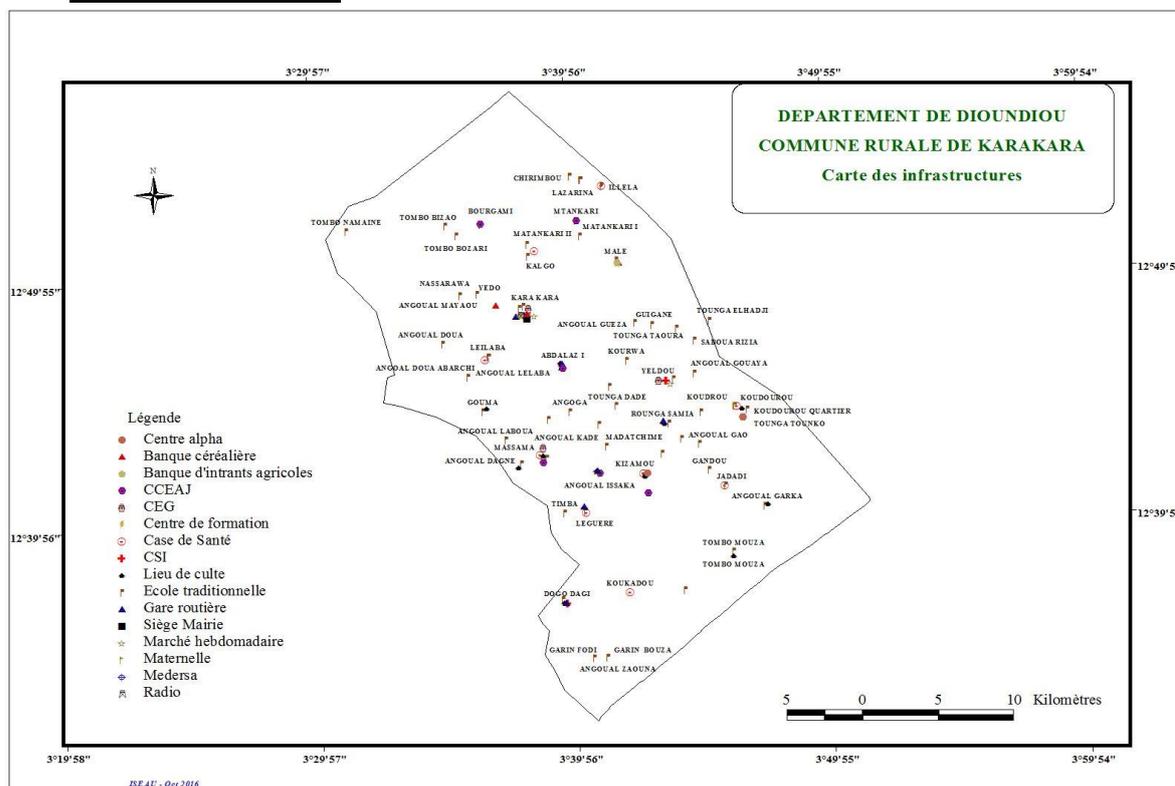
ans. Selon la structure par sexe et par groupes quinquennaux ci-haut représenté dans le tableau N°2, cette composante représente 48 % de l'effectif total de la population de la Commune rurale de Karakara. Plus de 80 % de cette frange est occupée dans les activités agro-sylvo-pastorales et, dans une moindre mesure, par les autres secteurs de l'économie locale.

2.1.10 Place et rôle de la femme, des jeunes et des organisations

Dans la commune rurale de Karakara, la composante femme représente 50,39 % selon les données disponibles. Elle a une place prépondérante au niveau du foyer. En plus de son rôle important dans la gestion du ménage, elle contribue au développement économique, social et culturel de la Commune par la réalisation des activités productives dans presque tous les secteurs : agriculture, élevage, artisanat, petit commerce, etc.

La Population de la Commune est extrêmement jeune (49,1% ont moins de 15 ans).

2.2 SECTEURS SOCIAUX



2.2.1 Education

Dans le secteur de l'éducation, au titre de l'année scolaire 2022-2023, la commune compte un effectif total de 9 494 élèves au primaire repartie en 4218 filles et 5276 garçons encadrés par 202 enseignants toutes catégories confondues. La commune compte soixante-trois (63) écoles primaires traditionnelles, une (1) école franco-arabe. Quant à l'enseignement préscolaire, il est lié aux écoles traditionnelles. En termes d'infrastructures, au primaire il y a 262 classes dont 87 en matériaux définitifs, 14 en semi dur, 34 en banco et 125 en paillette.

Au niveau du secondaire, on enregistre au niveau secondaire 2 collèges d'enseignement général (CEG,) 1 complexe d'enseignement secondaire (CES) et 1 complexe scolaire privé (CSP). Ces établissements totalisent un effectif de 43 enseignants dont 7 femmes. L'effectif des élèves quant à lui est de 2036 élèves dont 664 filles.

Au Niger, l'éducation de base est composée de

- l'enseignement de base renfermant le Préscolaire et le primaire (enseignement traditionnel):

- l'enseignement secondaire premier et second cycle

A côté de ces deux niveaux d'enseignement, on a l'éducation--- non formel qui regroupe l'alphabétisation et l'enseignement coranique.

Il faut aussi noter l'enseignement professionnel et technique

Le personnel d'encadrement au primaire est composé en 2022-2023 de 202 enseignants dont 40 titulaires et 162 contractuels. A l'enseignement secondaire, sur 46 enseignants, 25 sont des contractuels.

En somme, le système scolaire reste jusqu'à présent très dépendant du phénomène de contractualisation au vu de l'effectif des enseignants contractuels à tous les niveaux.

En ce qui concerne les infrastructures scolaires, on note au niveau primaire 262 classes dont 87 en matériaux définitifs et au secondaire 37 classes dont 20 en matériaux définitifs

Au regard de ce qui précède, on comprend que l'enseignement traditionnel est confronté à un problème d'infrastructures notamment les classes en matériaux définitifs.

Il faut noter aussi les mauvaises conditions de travail des élèves car dans beaucoup des classes en paillote la collecte a prouvé que les enfants sont assis au sol sur des nattes et souvent même à terre.

A la rentrée 2022-2023, la commune rurale de Karakara compte 9494 élèves au niveau de l'enseignement traditionnel dont 4218 filles et 5276 garçons soit un taux de parité des filles par rapport aux garçons au primaire (TPF/G) de 44,42%.

FIGURE 3: EFFECTIFS AU PRIMAIRE SELON LE SEXE À LA RENTRÉE 2022-2023

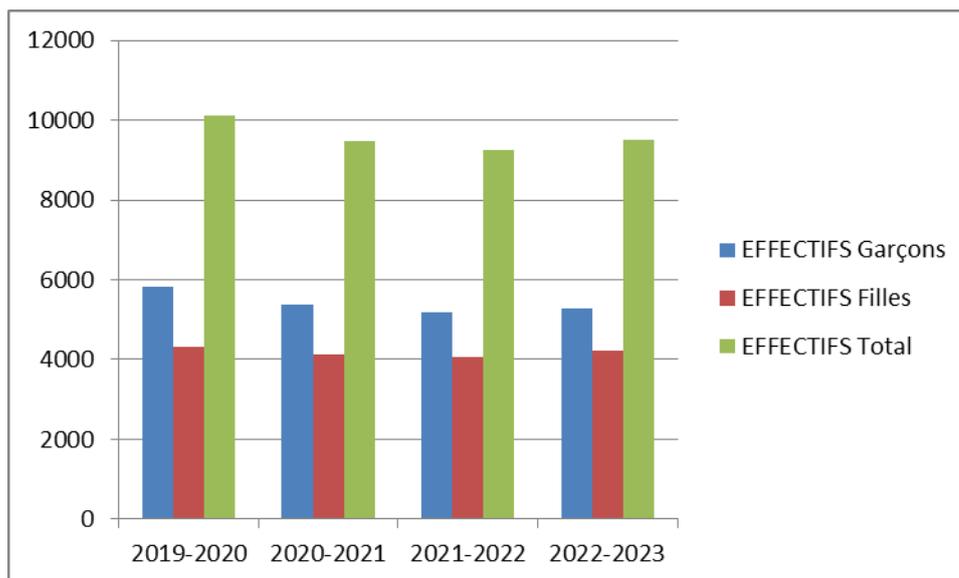


Tableau 10 : Les indicateurs et ratio de l'enseignement de base

Désignation	Garçons	Filles	Total
Population T	33788	33335	67123
Population scolarisable	6972	6743	13715
Population scolarisée	5276	4218	9494
Primaire trad	5276	4218	9494
Primaire Franco A			
Classes	Ens. Trad	255	
	F/A		
	Total		
Enseignants	Ens. Trad	202	
	F/A		
	Total		
Tables bancs	Ens. Trad	1243	
	F/A		
	Total		
Taux brut de scolarisation	75,67%	62,55%	69,15%
Ratio 1 : nombre d'élèves par classe			
Primaire trad	37		
Franco Arabe			
Ratio 2 : nombre d'élèves par enseignants			
Primaire trad	47		
Franco Arabe			
Ratio 3 : nombre d'élèves par table banc			
Primaire trad	8		
Franco Arabe			

Source : I CEP Karakara

L'analyse de ce tableau nous montre une grande disparité au niveau de certains ratios : 37 élèves par classe au niveau du traditionnel et 8 élèves par table. Ces ratios montrent une insuffisance des classes et des tables-bancs surtout à l'école primaire traditionnelle.

2.2.1.1 Enseignement secondaire

Ce niveau d'enseignement concerne les élèves admis aux examens en fin de cycle primaire. Il dispose de deux cycles. Le premier cycle qui concerne les collèges d'enseignement général et le second cycle constitué des lycées.

Dans la commune rurale de Karakara la situation du secondaire se présente comme suit.

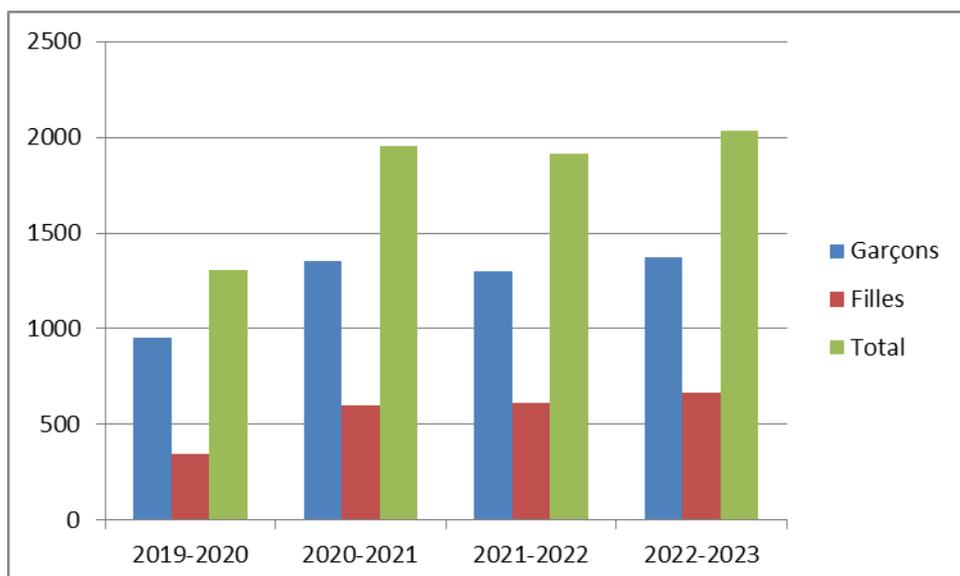
- Deux (2) collèges d'enseignement général (CEG), à Massama et Yeldou
- Un (1) complexe d'enseignement secondaire (CES) à Karakara
- Un (1) CSP privé à Karakara

Tous ces établissements totalisent un effectif de quarante-trois (43) enseignants dont sept (7) femmes. L'effectif des élèves quant à lui est de 1836 élèves dont 664 filles.

Comme au niveau de l'enseignement de base, il n'y a pas eu de changement significatif des infrastructures en matériaux définitives au cours des quatre (4) dernières années.

En terme d'encadrement, le personnel enseignant au secondaire est composé des enseignants titulaires et des contractuels tous statuts confondus. Comme au niveau du l'enseignement de base, l'on note l'importance numérique des enseignants contractuels qui constituent 63% à 92 % des enseignants selon l'établissement. Ainsi,

FIGURE 4: EFFECTIF DES ÉLÈVES AU SECONDAIRE SELON LE SEXE À LA RENTRÉE 2022-2023



A la rentrée scolaire 2022-2023, la Commune rurale de Karakara compte au total 2036 élèves dont 1372 garçons et 664 filles répartis dans tous les établissements du secondaire (collèges et lycées)

Tableau 14: Résultats aux examens du Second Degré

Année	EFFECTIFS PRESENTES			EFFECTIFS ADMIS BEPC			TAUX DE REUSSITE		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2019-2020	144	53	197	55	22	77	38,19%	41,51%	39,09%
2020-2021	214	57	271	23	3	26	10,75%	5,26%	9,59%
2021-2022	153	49	192	31	5	36	20,26%	10,20%	18,75%
2022-2023	135	55	190	57	18	75	42,22%	32,73%	39,47%

Source : ICEP DE Karakara

Sur la période considérée le taux de réussite aux examens du PEPC a chuté de 39% en 2019-2020 à 10% en 2020- 2021 et à 19% en 2021-2022

La réussite au BEPC des jeunes filles a chuté plus que celle des garçons : de 41%, 5% et 10% contre 38%, 11% et 20% pour les garçons au cours de ces années passées.

Cette chute du taux de réussite est due surtout à l'insuffisance d'encadrement et aux multiples arrêts de cours par faits des grèves.

En outre, l'observation des effectifs qui se sont présentés au BEPC laisse croire qu'à Karakara le maintien des élèves dans le système éducatif au secondaire est difficile en particulier les filles.

2.2.1.3 Enseignement non formel

Il existe cinq (5) centres d'alphabétisation fonctionnels dans la commune rurale de Karakara (Koudourou, Angoual Leylaba, Matankari 2, Yeldou et Karakara). Ces centres sont créés par les partenaires pour le besoin de leur intervention.

De manière générale, dans le secteur éducatif, il faut signaler que les contraintes relevées se caractérisent par ;

- Une importance numérique de classes en paillote exposant les élèves et enseignants aux intempéries de la nature (morsures de serpents, poussières, incendies, pluies, froid, etc.) ;
- L'insuffisance ou même le manque d'eau potable au niveau des établissements. (la plupart de la fourniture d'eau n'est pas potable dans les écoles)
- Une insuffisance des latrines au niveau des écoles primaires et médersa.
- L'insuffisance du personnel d'encadrement (enseignants) en quantité et en qualité
- L'Insuffisance de mobilier scolaire
- L'Insuffisance de jardins d'enfants

Cette situation ne permet pas d'assurer des meilleures conditions de travail des enseignants, de leurs élèves et apprenants. Un grand défi à relever au niveau de la commune rurale de Karakara.

2.2.2 Santé

2.2.2.1 Infrastructures

La commune rurale de Karakara est assez bien dotée en infrastructures sanitaires (5CSI et 8 cases de santé fonctionnelles dont 2 en transformation en CSI).

Tableau N°17 : Evolution du taux de couverture sanitaire dans les aires de santé :

CSI	Evolution du Taux de couverture		2021	2022
	2019	2020		
Total Commune		51 ; 34%	51,34%	51,34%

Source ; District Sanitaire de Dioundiou

Le fonctionnement au niveau des formations sanitaires est identique : chacune d'elles dispose d'un Comité de gestion.

Outre les ambulances utilisées par tous les CSI de la commune, les moyens logistiques utilisés pour les besoins de référence des patients sont : les véhicules de transports publics, les taxis moto (Kabou Kabou) et les charrettes.

2.2.2.2 Le Personnel de santé:

Il est composé au total de 47 agents toutes qualifications confondues.

Tableau 19: Situation du personnel de Santé

Profil	EFFECTIFS		
	Hommes	Femmes	Total
Médecins	00	00	00
Sage Femmes		01	01
Infirmiers (IC, IDE)	08	7	15
Chauffeurs	01	00	01
Manœuvres	05	00	05
agents de santé communautaires	05	03	08
Matrones et autres	00	17	17
Total	19	28	47

Participation communautaire

Les communautés participent au développement du secteur de la santé à travers :

- La gestion des structures de santé à travers les comités de santé ;
- Le centime additionnel pour les fonds des évacuations ;
- La construction des infrastructures (CSI, logements etc.) ;
- Le recrutement et la prise en charge des auxiliaires (manœuvre, gardien, etc.) à travers la commune.

Les contraintes relevées au niveau de secteur se résument en,

- Manque de maternité
- Insuffisance en infrastructures sanitaires
- Insuffisance en personnel
- Faible couverture en CPNR
- Faible taux de dépistage des malnutris
- Faible taux d'accouchements assistés
- Faible taux de fréquentation dans les CSI

2.2.3 Hydraulique, Hygiène, assainissement

La couverture en eau potable de la commune rurale de Karakara est plus ou moins acceptable. Néanmoins des besoins existent et passe de la réparation, des fonçages des puits et de l'adduction d'eau de certaines MAEP.

La situation des sources d'approvisionnement en eau potable de la Commune rurale de Karakara se présente comme suit ;

- Trois (3) Mini AEP simples dont une (1) en panne
- Une (1) Mini AEP Multi.V, fonctionnelle
- Un (1) poste d'eau autonome ;
- 48 Forages PMH dont 05 fonctionnels;
- 80 puits cimentés Type OFEDES dont 32 fonctionnels.

Selon le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, les indicateurs essentiels de la commune rurale de Karakara se présentent comme suit en 2021 :

- ✓ Taux d'accès théorique (TAT)= 69,1 %
- ✓ Taux de couverture géographique (TCg) = 79,6%
- ✓ Taux de panne (TP) : 10,3 %

Malgré la faiblesse de ces indicateurs on peut affirmer aujourd'hui que la couverture en eau potable dans cette commune est relativement bonne avec un taux d'accès géographique de 79,6 % et un taux de couverture théorique de 69,1%

Néanmoins l'offre de qualité de ce service est confrontée à un certain nombre de difficultés dont entre autres;

- Le mauvais état de certains points d'eau
- La Léthargie dans le fonctionnement des comités de gestion,
- L'utilisation des forages à la tarière donnant une eau non potable pour la consommation humaine.
- L'Insuffisance de points d'eau au niveau des infrastructures communautaires (marchés, écoles)
- L'Inégale répartition des points d'eau dans les 50 villages de la commune. ;
- L'insuffisance des points d'eau pastoraux.

Dans le cadre de l'hygiène et de l'assainissement, la commune rurale de Karakara dispose de 05 toilettes publiques dont trois seulement sont fonctionnelles ; 59 latrines publiques dont 55 fonctionnelles ; 189 latrines individuelles dont 183

fonctionnelles et 28 latrines au niveau des écoles et santé dont 13 sont fonctionnelles.

Cela prouve que une grande partie des concessions rurales ne dispose pas d'ouvrage de gestion des excréta et les usagers sont contraints d'effectuer la défécation à l'aire libre.

Par ailleurs, des résultats des données collectées, la commune ne dispose d'aucun dépotoir aménagé. Les ordures ménagères sont évacuées des concessions et déposées sur des dépotoirs sauvages, ensuite déversées dans les champs pour servir d'enfumage.

Aussi, le chef-lieu de la commune de Karakara ne dispose d'aucun système d'évacuation d'eau. Ce qui explique les mauvaises conditions d'hygiène publique et corporelles et la prolifération des vecteurs de maladies (rongeurs, mouches, moustiques,...).

Enfin, la commune connaît également le phénomène de déchets plastiques qui, même si le problème ne se pose pas de façon aigue, commence à prendre de l'ampleur surtout aux alentours immédiats des marchés et places publiques, dans les périphéries du chef- lieu de commune et au niveau des gros villages.

Au vue de tout ce qui précède, on peut dire que les conditions d'hygiène et d'assainissement sont confrontées aux problèmes et contraintes ci-après :

- L'apparition des déchets plastiques dans l'environnement communal ;
- L'insuffisance des latrines individuelles et publiques
- L'insuffisance des latrines au niveau des infrastructures communautaires (écoles, mosquées, places publiques etc...) ;
- Le manque des dépotoirs pour l'enlèvement des ordures.
- La vétusté des latrines publiques

2.2.4 Jeunesse sport et culture

2.2.4.1 La Jeunesse

La population de la commune rurale de Karakara se caractérise par une prédominance des jeunes (49,1% ont moins de 15 ans). Cette jeunesse, à cause du manque d'activités sur la période morte, ou à cause des déficits agricoles, souvent sans motif valable s'adonne à l'exode en quête de travail en vue de se procurer de revenus pour combler le déficit alimentaire et subvenir aux besoins de la famille. Les jeunes s'organisent aussi en associations (Clubs et Fada) en vue de défendre leurs intérêts.

Les contraintes qui sont liées à ce secteur sont entre autres:

- ✓ La non opérationnalité du conseil communal des jeunes
- ✓ L'insuffisance de l'encadrement de la jeunesse
- ✓ Le chômage
- ✓ L'exode rural
- ✓ Le manque d'accès au crédit (AGR)
- ✓ Le manque de formation (vie associative, entrepreneuriat etc.
- ✓ Le manque des lieux de loisir.

2.2.4.2 Le Sport

La pratique sportive est très développée au niveau de la commune rurale de Karakara et le diagnostic a fait ressortir les constats suivants :

- Existence d'équipes sportives et de structure sportive communale
- L'organisation des rencontres et des TGV chaque année

Il n'existe pas de structure d'encadrement de la jeunesse des sports et de la culture dans la commune. Ce qui encore rend plus difficile la promotion du sport. Les multiples défis qui assaillent le sport sont entre autres :

- ✓ l'insuffisance des financements ;
- ✓ le manque de sponsors ;
- ✓ le manque d'équipement et de matériel sportifs ;
- ✓ le manque des infrastructures sportives ;
- ✓ l'insuffisance d'encadrement ;

2.2.4.3 La culture

La culture constitue le socle identitaire de la société. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeur, les traditions et les croyances.

Le diagnostic a montré que la culture est en évolution dans la commune rurale de Karakara avec la création du musée Akazama et la fête célébrée ces dernières années à Karakara dite Festival de Musique et Dense de l'Aréwa (FEMUDA).

Les contraintes liées à la culture sont :

- ✓ le manque d'intérêt croissant de la jeunesse vis-à-vis des valeurs traditionnelles.
- ✓ Disparition progressive de certaines célébrations et valeurs traditionnelles ;
- ✓ Méconnaissance du patrimoine culturel.
- ✓ Faible diffusion des productions artistiques locales par les médias, les foires.
- ✓ Faible vulgarisation des textes adoptés dans le domaine des arts et de la culture.
- ✓ Faible perception de la dimension économique des arts et de la culture.
- ✓ Insuffisance d'encadrement
- ✓ Insuffisance de la production artistique et culturelle.
- ✓ Insuffisance d'infrastructures culturelles d'animation et de diffusion de proximité en particulier dans les gros villages.

2.2.5 Genre et inclusion sociale

- **Les femmes**

Cette composante représente plus de 50,39 % de la population totale de la commune. Elles contribuent au développement économique, social et culturel de la commune. Les femmes sont actives dans les activités reproductives (le puisage de l'eau, la corvée de bois, la préparation des repas, entretien des enfants, etc.). Elles sont également dans les activités génératrices de revenus dans divers secteurs notamment l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, la pêche, le petit commerce, etc. Cependant, la femme a accès aux terres mais avec un faible

contrôle.

Tableau N°22: Synthèse des rôles des femmes et hommes dans la gestion des ménages

Rôles	Femmes	Hommes	Personnes en situation de handicap
Reproductif	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien la famille - Entretien les grands parents - Entretien la maison - Entretien les enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien la famille - Entretien les grands parents - Entretien la maison - Entretien les enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien la famille - Entretien les grands parents - Entretien la maison - Entretien les enfants
Productif	<ul style="list-style-type: none"> - Elles cultivent - Commerce 	<ul style="list-style-type: none"> - Ils cultivent - Commerce - Exode 	<ul style="list-style-type: none"> - Artisanat - Mendicité - Commerce - Culture
Social	<ul style="list-style-type: none"> - Membre de groupement - Engagement politique - Participation aux cérémonies religieuses (mariages et baptêmes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Membre de groupement - Engagement politique - Sport - Participation aux cérémonies religieuses (mariages et baptêmes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Membre de groupement - Engagement politique - Participation aux cérémonies religieuses (mariages et baptêmes)

Source : Collecte des données sur les thématiques transversales

Tableau N°23: Accès et contrôle des ressources

Ressources	Accès		Contrôles		Utilisation		Personnes en situation de handicap	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
Terre	X	X	X	X	x	X	X	X
Equipements, outils,	X	X	X	X	x	X	X	X

Main-d'œuvre	X	X	X	X	x	X	X	X
Argent	X	X	X	X	x	X	X	X
Education-formation	X	X	X	X	x	X	X	X
Organisation-représentation	X	X	X	X	x	X	X	X
Crédibilité – expérience	X	X	X	X	x	X	X	X
Leadership	X	X	X	X	x	X	X	X

Les femmes participent aussi aux instances de prise de décision, au conseil communal de Karakara, elles sont au nombre de 3.

Le développement durable et harmonieux de la Commune passe par l'amélioration de la situation de la femme à travers :

- le renforcement de son accès à l'épargne et aux organismes de crédits,
- la création de coopératives ou groupements de femmes par métier,
- La promotion de petites et moyennes entreprises de femmes,
- la création selon les potentialités du milieu d'unités de production, de transformation et de conservation des produits.

Le développement passe également par :

- l'amélioration des conditions d'éducation et de formation des femmes,
- le relèvement du niveau et du taux de scolarisation des filles,
- le développement et le renforcement de l'alphabétisation fonctionnelle et l'amélioration de la formation post-alphabétisation des intéressées,
- l'allègement de leurs tâches à travers le développement de technologies appropriées telles que l'installation des moulins à grain, foyers améliorés, moyens mécaniques d'exhaure etc.

Cependant, la situation de vulnérabilité et de précarité vécue par les femmes nigériennes n'épargne pas celles de la Commune rurale de Karakara comme :

- la persistance du mariage précoce,
- la déscolarisation de la jeune fille;
- La sous scolarisation de la jeune fille ;
- la surcharge des travaux domestiques des femmes ;
- la faible application des textes sur les droits de la femme ;
- l'insuffisance de formation ;
- la mauvaise condition de santé
- le faible accès au foncier ;
- l'insécurité alimentaire,
- l'insuffisance de crédits;
- le faible taux d'alphabétisation ;
- la faible autonomie financière liée à la faiblesse des revenus des femmes ;

- les préjugés socioculturels.

- **Les enfants**

La commune rurale de Karakara compte une proportion des jeunes de moins de 15 ans de 49,1%. Malgré l'existence de la Convention relative aux Droits des Enfants (adoptée et ratifiée par le Niger depuis 1990), de l'Ordonnance n°99-11 du 11 mai 1999, portant sur les juridictions pour les mineurs et les dispositions spéciales dans le Code Pénal, le Code Civil, le Code de Travail, etc., la situation des enfants n'est guère reluisante. On note aussi le phénomène des enfants en difficultés dans les familles dans la Commune rurale de Karakara surtout dans le chef-lieu de la commune.

- **Les autres groupes vulnérables**

Les autres groupes vulnérables que l'on rencontre dans la commune sont en général les personnes en situation de handicap:

- Les non-voyants et les malvoyants ;
- Les handicapés locomoteurs ;
- Les déficients mentaux,
- etc.

Certaines personnes handicapées se livrent à la mendicité.

Il faut remarquer que la commune ne dispose d'aucune statistique dans ce domaine.

Des partenaires leur viennent en divers appuis. On note la présence d'une école des non-voyants et sourds installée au chef-lieu du département.

Les contraintes liées à cette couche de la population sont :

- forte incidence de la vulnérabilité liée à la pauvreté, aux handicaps et aux catastrophes naturelles ;
- faible prise en charge ;
- Insuffisance des organisations de prise en charge des groupes vulnérables

2.3 Secteurs économiques

Le secteur primaire est caractérisé par la pratique des activités agro-sylvo-pastorales et occupe la grande majorité de la population.

Mais malgré les potentialités et opportunités qu'offrent cette commune, ces activités ne répondent plus aux attentes des populations. En effet, diverses difficultés bloquent leur développement : la pression démographique sur les ressources naturelles, la pauvreté des sols, la variabilité saisonnière et des risques climatiques, les pratiques culturelles rudimentaires, le faible encadrement des producteurs, la persistance des épizooties et des ennemies de cultures, etc.

2.3.1 Agriculture

C'est l'une des principales activités économiques de la population de la commune rurale de Karakara, Elle concerne toutes les différentes couches sociales (les hommes, les femmes, les jeunes mais aussi les éleveurs). Elle occupe à elle seule, plus de 95 % de la population active de la commune et présente les caractéristiques suivantes :

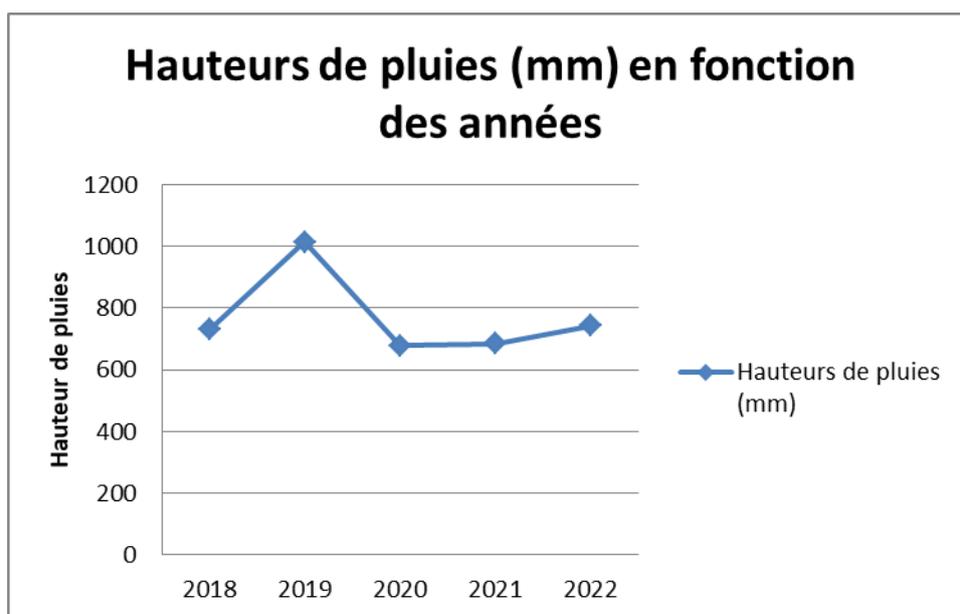
- Le mode de vie des populations basé sur l'agriculture et l'élevage ;
- Une pluviométrie abondante et souvent mal répartie

- La disponibilité en bras valides
- La disponibilité en terres cultivables
- La présence de variétés de cultures et adaptées au climat
- La présence d'agents d'encadrement de proximité,
- La possibilité d'approvisionnement en intrants en raison de sa proximité avec le Nigeria.

2.3.1.1 Pluviométrie

La pluviométrie dans la commune rurale de Karakara est très abondante se situant dans la zone soudano-soudanienne sur l'isohyète 600 et 800 mm. Mais, compte tenu des variabilités saisonnières et des risques climatiques observés un peu partout au Niger, cette pluviométrie est souvent mal répartie dans l'espace et le temps et occasionne tous les ans, des inondations par endroits.

Figure 6: Evolution de la pluviométrie au cours des cinq dernières années



Sur la période 2018-2022, la pluviométrie moyenne est de 770 mm en 40 jours moyens.

2.3.1.2 Mode d'acquisition des terres:

Le mode d'acquisition des terres au niveau de la commune rurale de Karakara se fait à travers les différentes formes suivantes :

L'héritage : c'est la forme la plus répandue qui consiste qu'un fils hérite de son père ou de sa mère. En matière d'héritage, il existe une discrimination coutumière qui défavorise les femmes. Alors que la religieuse musulmane prévoit à la femme un tiers de l'héritage.

L'achat : c'est le cas où un propriétaire vend tout ou partie de ses terres à une tierce personne. Cette forme de transaction foncière, comme toute les autres formes d'ailleurs sont de plus en plus formalisées par les structures du code rural.

Le gage : un propriétaire en difficulté peut mettre tout ou partie de son champ en gage. Généralement ce type de transaction engendre aussi de problèmes. Toutefois, cette forme de transaction tend à disparaître à cause de l'influence de l'islam dans la commune.

Le prêt : c'est une forme de posséder d'un bien foncier pour une durée bien déterminée.

2.3.1.3 L'Encadrement

L'encadrement est assuré par le service communal de l'agriculture avec l'appui technique et financier des projets, ONG et autres partenaires. Il y a aussi la présence des brigadiers phytosanitaires basés dans les villages dont certains ne sont plus opérationnels par manque de moyens.

La commune reçoit également l'appui-conseil de la direction départementale de l'agriculture.

2.3.1.4. Les Pratiques Culturelles

Deux (2) types de cultures caractérisent l'agriculture dans la commune rurale de Karakara : La culture pluviale et les cultures irriguées.

La gestion du patrimoine foncier est dévolue au chef d'exploitation : c'est généralement le père ou la personne la plus âgée dans une famille.

La force de travail est principalement liée à la taille de la famille autrement dit le nombre de bras valides. Le chef d'exploitation fait appel au salarié agricole. Cette pratique s'adresse surtout à ceux qui ont des moyens financiers substantiels.

2.3.1.4.1 Les cultures pluviales

En culture pluviale, les principales spéculations sont : le mil, le sorgho, le maïs, le Niébé, l'arachide, le sésame, l'oseille, le riz et le fonio,

La quasi-totalité de l'espace communal est constitué par les superficies cultivables.

Situation phytosanitaire

La situation phytosanitaire est souvent marquée par des attaques d'ennemis des cultures dont les principaux sont les sautereaux, la mineuse de l'épi, les insectes floricoles et les oiseaux granivores. Dans le cadre de la lutte contre ces ennemies de cultures, la structure dispose de quelques matériels dont les plus importants sont présentés dans les tableaux ci-après :

Tableau 25: matériels phytosanitaires

Désignation	Nombre	Etat	Observations
Appareils ULV	8	3 en bon état	5 en mauvais état
A pression entretenue (8l)	18	8 en bon état	8 en bon état, 3 en moyen état et 7 en mauvais état

2.3.1.4.2. Production

Les productions vivrières sont destinées en majorité à l'autoconsommation. Il s'agit du mil, du sorgho, du maïs et du Riz. Les autres cultures (arachide, sésame, gombo et oseille, fonio, niébé etc.) cultivées en majorité par les femmes servent

en partie à l'autoconsommation et à la vente. La production du mil et du niébé en association relève principalement des hommes.

2.3.1.4.3 Les Cultures irriguées

Les cultures irriguées sont très développées dans la commune rurale de Karakara eut égard à la disponibilité d'un potentiel irrigable très important (présence des ressources en eau dans le Dallol Maouri et des bas-fonds) et l'ardeur au travail des populations.

Les spéculations cultivées sont : la canne à sucre, le moringa, le chou, la laitue, la tomate, la carotte, la patate douce, le piment et le poivron, la courge, la pastèque, le gombo etc...

2.3.1.5 Commercialisation des produits agricoles

L'écoulement des produits des produits agricoles se fait en direction de la ville de Dosso, les marchés locaux et au Nigeria, mais avec des difficultés d'accès.

2.3.1.6 Agriculture et sécurité alimentaire

L'agriculture est essentiellement une activité de subsistance dominée par la culture pluviale des céréales (mil, riz, fonio etc.)

Le plus souvent, la réponse d'urgence à l'insécurité alimentaire est axée notamment sur le renforcement des banques céréalières. Or dans toute la commune les résultats des ateliers zonaux ont montré l'existence de deux (2) BC fonctionnelles et aucune BIA ; ce qui s'avère très insuffisant et constitue un enfreint aux dispositifs de la sécurité alimentaire dans la commune. Cependant, on note l'intervention de l'état à travers la GCC et la vente à prix modéré. Ces mécanismes sont aussi appuyés par l'observatoire de vulnérabilité (OSV) au niveau communal.

La commune rurale de Karakara est peu nantie en infrastructures agricoles. En effet, on enregistre pour les 50 villages administratifs et tribus peulhs que compte la commune :

- Deux (2) banques céréalières fonctionnelles.
- Six (7) unités de transformation fonctionnelles dont deux (2) broyeuses de tige
- Quarante-huit (48) moulins dont 41 fonctionnels. Cependant la population fait recours aux moulins de faible capacité communément appelés "Dan Kéréri" au nombre de 76 enregistrés dans les villages.
- Neuf (9) magasins de stockage dont 8 fonctionnels
- Neuf cent quatre-vingt (980) matériels UCA.
- aucune boutique coopérative
- aucune banque d'intrants agricoles

MACHINISME AGRICOLE

Le machinisme agricole est peu développé dans la commune rurale de karakara. On note qu'un seul tracteur communal en panne

Malgré toutes les potentialités et opportunités existantes dans la commune, le secteur agricole rencontre plusieurs difficultés dont entre autres:

- l'accès aux intrants agricoles
- Insuffisance d'infrastructures et équipements agricoles
- Insuffisance du personnel d'encadrement
- Enclavement des zones de production agricole
- Attaque des ennemis de culture
- Irrégularité des pluies (mauvaise répartition dans l'espace et le temps) ;
- Pauvreté des sols ;
- Inondation des champs ;
- faible apport en engrais organique (enfumage)
- Pression démographique sur les ressources foncières ;

Les contraintes observées dans le secteur agricole ont comme conséquences, au cours de ces dernières décennies :

- L'exode rural
- Les coûts élevés des produits vivriers
- Les difficultés d'accès aux denrées alimentaires.

2.3.2. Elevage

Seconde activité économique des populations de la commune rurale de Karakara, l'élevage est pratiqué par les éleveurs peulh et de plus en plus par les agriculteurs sédentaires et, est basé sur l'exploitation de certaines espèces telles que : bovins, caprins, asins, camelins, équins et volaille.

. S'agissant des infrastructures liées à cette activité, on dénombre une cellule d'intervention de base (CIB), des aires de pâturages et de séjour, onze (11) couloirs de passage matérialisés, trois (3) puits pastoraux dix-sept forages artésiens, trois mares permanentes.

Les types d'élevage rencontrés dans la commune sont : intensif, semi intensif et extensif.

L'élevage extensif est surtout pratiqué par les peulhs. Il concerne les bovins, les ovins, les caprins et les asins.

L'élevage de type intensif et l'élevage semi intensif sont surtout pratiqués par les femmes et hommes sédentaires avec un caractère commercial et concernent particulièrement les bovins et les ovins.

Les femmes s'occupent principalement de l'élevage des petits ruminants. Elles pratiquent également l'embouche ovine et ovine dans le cadre de la pratique d'activités génératrices de revenus.

Le bétail est surtout confronté à un déficit fourrager, au faible accès aux compléments d'aliments bétail, surtout pour ce qui concerne les petits éleveurs.

On note également la persistance des certaines maladies du bétail. En termes de maladies du bétail, l'on note les principales maladies animales suivant :

- a. Le charbon symptomatique ;
- b. La fièvre aphteuse ;
- c. La pasteurellose ;
- d. La peste des petits ruminants ;
- e. La clavelée ;

Outre le cheptel, la commune compte une importante quantité de la volaille.

L'aviculture concerne les poules, pintades, canards et pigeons. Cet élevage est surtout pratiqué par les femmes mais les pigeons appartiennent aux enfants. Les quantités vendues sont très importantes pour toutes les espèces. Il faut noter aussi que les œufs ne sont pas consommés de façon générale pour des raisons socioéconomiques, ils sont destinés pour la vente et la reproduction. L'aviculture bute à des contraintes remarquables qui ont pour nom :

- Forte mortalité surtout en saison froide ;
- Fréquences élevées des maladies épidémiques (exemple : pseudo peste aviaire 2 fois par an).
- Apparition des nouvelles maladies

La composition du cheptel au niveau de la commune est consignée dans le tableau ci-dessous

Tableau 29: estimations du cheptel en 2022

Espèces	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Asins	UBT
Total Commune	12621	17199	24275	401	23	533	14008,4
Tx Conversion (UBT)	0,8	0,15	0,15	1	1	0,5	
Estimations UBT	10096,8	2579,85	641,25	401	23	266,5	

Au vue de ces données, on constate que le capital bétail de la commune rurale de Karakara est très faible; le cheptel a été estimé à 14008,4 UBT en 2022 soit en moyenne 0.21 UBT par habitant.

Contraintes du secteur élevage :

- l'amenuisement et parfois l'obstruction des couloirs de passage,

- l'envahissement des aires et des mares par des espèces envahissantes non appréciées,
- Ensablement des mares ;
- la persistance des maladies animales;
- l'insuffisance de fourrage naturel et difficultés d'approvisionnement en aliment complémentaire du Bétail ;
- manque d'abattoirs-séchoirs,
- insuffisance de parc de vaccination,
- insuffisance d'unités de transformation (broyeuse de la paille).

2.3.3 Forêts-Faune et la pisciculture

La végétation dans la Commune rurale de Karakara se caractérise par plusieurs espèces d'arbres et arbustes et d'un tapis herbacé assez fourni par endroits. Ces espèces ligneuses et herbacées sont caractéristiques du climat. Elle d'espèces suivantes : *Byterespermun parkii* (karité), *Hyphaene thebaïca* (palmier doum), *Borasus aethiopum* (rônier), *Dyospiros mespiliformis* (kanya), *Tamarindis indica* (Tsamia), les acacias (SPP), *Balanites aegyptiaca* (adoua), *Eucalyptus camendulensus* (touraré), *Piliostigma reticulatum* (Kalgo), *Sclerocarya birrea* (daniya) *Guiera senegalensis* (sabara), *Combretum micranthum* (guéza), *Vitex doniana* (donya), *Parinari macrophylla*, (gawassa), *Anona senegalensis* (godda) *Prosopis africana* (kirya).

La faune sauvage est présentée aux alentours de certaines mares des dallols, surtout en hivernage où elle reste disséminée par couple. On rencontre aussi des rongeurs, quelques reptiles, des écureuils, des lièvres, des perdrix, des pintades sauvages....,

L'apiculture est favorisée par la présence d'arbres d'espèces mellifères et les nombreuses mares des dallols. Il existe quelques apiculteurs exerçant très timidement cette activité et de façon traditionnelle.

La pisciculture est presque inexistante, mais la pêche est pratiquée traditionnellement dans des mares empoissonnées sur le lit du dallol

Les contraintes relevées au niveau du secteur des eaux et forêts sont :

- La déforestation ;
- L'ensablement des mares ;
- La dégradation accélérée et continue des différents écosystèmes ;
- La coupe abusive du couvert végétal ;
- L'avancée du front agricole ;

- Certaines pratiques agricoles peu respectueuses de la protection de l'environnement.

2.3.4 Tourisme-Artisanat et Hôtellerie

L'artisanat, le tourisme et l'hôtellerie sont peu développés dans la commune rurale de Karakara.

S'agissant de l'artisanat, au cours des ateliers zonaux il a été recensé 105 forgerons, 137 artisans réparateurs, 112 garagistes, 96 vulcanisateurs, 58 soudeurs, 249 maçons, 83 menuisiers, 198 coiffeurs et 151 tresseuses.

Cette activité procure des revenus pour la satisfaction de certains besoins monétaires des populations.

Quant au secteur du tourisme, au niveau de la Commune il manque d'infrastructures ou sites touristiques. Cependant, la création du musée Akazama à Karakara pourrait être une potentialité exploitable dans l'avenir pouvant attirer des visiteurs.

Par rapport à l'**hôtellerie**, aucune infrastructure n'existe dans la commune rurale de Karakara.

2.3.5. Commerce-transport-communication

La proximité de la commune rurale de Karakara avec le Nigeria lui offre un atout favorable au développement du commerce malgré son caractère informel. Le petit commerce est le plus développé. Ce commerce à l'exportation et à l'importation concerne des produits manufacturés de consommation courante, des produits agro-pastoraux notamment la patate douce, la canne à sucre, les produits maraîchers et les céréales ainsi que les animaux sur pied.

On y dénombre :

- Cinq (5) marchés hebdomadaires dont les plus importants sont : Karakara et Yeldou.
- Deux (2) marchés à vocation Bétail à Karakara et Yeldou.

On y trouve également, au niveau du chef-lieu de la commune rurale de Karakara et au niveau des gros villages des boutiques privées non dénombrées.

Les activités commerciales intéressent particulièrement les femmes qui font du petit commerce qui leur génère des revenus plus ou moins substantiels.

Dans tous les gros villages, on enregistre des étalages de vente d'articles divers ou de produits alimentaires. Ce qui permet à certains de se procurer de revenus assez substantiels en vue de combler le déficit alimentaire de leur ménages et de satisfaire d'autres besoins fondamentaux de leurs ménages.

Transport et Communication

Le transport est facilité grâce à l'importance numérique des véhicules poids lourds et légers, et les petits véhicules (starlette), les taxis moto (kabou kabou) et les charrettes.

Les contraintes soulignées du secteur transport sont liées à la vétusté des voies de communication reliant Karakara et les localités voisines surtout la route qui lie Karakara et Kanguwa (Nigéria) où on enregistre chaque jour un afflux des gros porteurs.

Infrastructures routières de la commune

Les différents axes qui traversent la commune sont :

- Axe : Karakara- Lido =16 km
- Axe : Karakara –Zabori= 16km
- Axe : Karakara- frontière Nigéria= 35 km
- Axe : Kizamou- Léguéré =7km

Tous ces axes sont en très mauvais état.

S'agissant de la télécommunication, on note la présence des compagnies téléphoniques privées. En outre, la quasi-totalité de la commune est couverte par le réseau Artel, Orange et Moov.

Mais il faut signaler la mauvaise qualité téléphonique dans certains coins de la commune et le non accès à la télévision et radio nationales.

Enfin, il faut noter également l'existence d'une radio communautaire 'Murya Manoma' à Karakara.

Les contraintes du secteur communication sont :

- La mauvaise qualité du réseau téléphonique
- L'absence de télévision et radio nationales.

.2.3.6 Mines, carrières et énergie

Mines : Aucune mine n'est identifiée dans la commune rurale de Karakara

Carrières : La population exploite des carrières de banco, de gravier et de sable qui sont désignées de manière consensuelle entre population et l'administration communale.

Energie : Les sources d'énergie sont : le réseau électrique (Nigelec), le gaz domestique, l'énergie solaire, le bois pour la cuisson des aliments et les piles pour l'éclairage.

La principale contrainte du secteur est le manque de station de service.

2.3.7 La profession libérale

La commune ne compte aucune profession libérale.

2.3.8 Les petits métiers

Dans tous les villages de la commune on rencontre des personnes qui

s'adonnent à de petits métiers en particulier les femmes. On estime ainsi 220 tabliers, 307 petites restaurations, 69 vente d'eau, 2316 emboucheuses, 364 pour la cueillette des produits 156 coutures et 455 tresseuses. Ces activités rencontrent des problèmes d'accompagnement par manque des institutions de micro finance

2 .4 Institution administrative et coutumière

Dans le cadre de l'organisation politico administrative, la Commune rurale de Karakara est une entité décentralisée créée par la loi la loi n°2002-14 du 11 juin 2002, portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 2009-02 du 18 août 2009. Elle relève du département de Dioundiou dans la région de Dosso et canton de Karakara. Elle est composée de cinquante (50) villages et tribus peulhs administrés par des chefs.

A l'instar de toutes les communes du Niger et au strict plan de l'organisation administrative, la Commune rurale de Karakara est organisée de la manière suivante :

A la base se trouvent les villages et tribus à la tête desquels sont élus les chefs de villages ou de tribus. Ces derniers sont hiérarchiquement soumis au chef de canton.

Du point de vue de leurs attributions, les chefs de villages et tribus sont les représentants légaux de leurs agglomérations respectives et collectent la taxe municipale ou la taxe de voirie. Ils procèdent également aux conciliations de leurs administrés relativement aux différends qui arriveraient à les opposer.

Le second niveau de l'organisation est le canton de Karakara à la tête duquel est placé un chef de canton. Cette entité coutumière est hiérarchiquement intégrée à l'organisation administrative de la commune et du département. A cet égard, le chef de canton ou son représentant est membre de droit du conseil municipal de la commune et rend compte à l'Autorité administrative.

Au sommet de l'organigramme hiérarchico-fonctionnel se trouve l'institution communale, avec ses organes délibérant et exécutif qui président aux destinées de la commune.

2.4.1 Les institutions communales

2 .4.1.1 Le Conseil Municipal et les commissions spécialisées

Le conseil municipal est l'organe délibérant de la Commune. Il est composé de seize (16) membres élus dont 2 de droit (le représentant du chef de canton et le député national) et quatre (4) femmes. Cette configuration est conforme à la Loi 2000-8 du 7 Juin 2000 qui institue un quota minimum de 25% au profit des femmes dans les postes électifs. Il faut signaler que le conseil est présidé par le maire secondé par un (1) adjoint.

Dès son installation, le Conseil municipal de la Commune a mis en place quatre (4) commissions spécialisées dont:

- Commission développement rural
- Commission finances
- Commission affaires sociales et administratives
- Commission institutionnelle.

2 .4.1.2. L'organe exécutif

Il est composé du Maire assisté d'un adjoint. Dans l'accomplissement de leur mission, le Maire et son Adjoint sont appuyés par trois (3) Services municipaux à savoir :

- Le secrétariat général ;
- Le service financier ;
- L'état civil et Recensement.

La commune de Karakara est sous équipée en logistique. Elle ne dispose d'aucun moyen roulant (moto et véhicule). Dans ces conditions, il sera difficile pour la municipalité de fournir des services et prestations de qualité à la population.

Les ressources humaines sont insuffisantes dans la mesure où la commune ne dispose pas de secrétaire municipal. Ce qui ne permet pas à la commune d'offrir à sa population des prestations et des services de qualité.

La Commune dispose des services techniques communaux suivants :

- **Le Service de l'Agriculture** : la commune dispose d'un chef de district agricole et qui fait office de communal, chargé de l'encadrement des activités au niveau de la commune avec des moyens très limités.
- **Le Service de l'Environnement** : il dispose d'un seul agent. Comme les autres, ce service se caractérise par l'insuffisance de moyens de fonctionnement.
- **Le secteur de l'élevage** : il dispose d'un seul agent pour l'encadrement des populations
- **Le Secteur de l'Hydraulique** : la fonction du communal est assurée par le directeur départemental de l'hydraulique et de l'assainissement.
- **L'inspection communale** : elle est dirigée par un inspecteur communal
- **Le secteur pédagogique** : est constitué d'un seul conseiller pédagogique durement pédagogique des enseignants dans les différentes écoles de la Commune.
- **La santé** est représentée par le chef CSI de Karakara

Les autres services sont basés au niveau du chef- lieu de département de Dioundiou qui effectue des missions en cas de besoin. Parmi ces services on peut citer les Directions Départementales suivantes :

- Aménagement du Territoire et Développement Communautaire ;
- Le Génie Rural

- La Population, la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant.
- Direction de l'état-civil

Les principales contraintes de l'encadrement technique municipal sont :

- Insuffisance de personnel ;
- manque de bureau propre pour certains agents;
- Insuffisance d'équipements et matériels ;
- Insuffisance de moyens logistiques.

Ce qui se traduit par la réduction de la productivité et la qualité de travail de ces Services.

2.4.2. Institutions coutumières de la commune

La commune compte 50 villages administratifs dont 3 tribus peulhs administrés par 50 chefs qui sont sous l'autorité du chef de canton de Karakara. Ils sont tous des auxiliaires de l'administration.

A côté de ces autorités dont les rôles sont formellement spécifiés par un texte de lois, il existe d'autres organisations traditionnelles telles que les classes d'âge, les organisations socioprofessionnelles : marabouts ; chefs des pêcheurs ; chefs des forgerons ; chefs des coiffeurs ; chefs des bouchers ; chefs des griots ; chefs des Charlatans (féticheurs, prédicateurs et sorciers) ; etc. dont certains sont organisés en associations.

De par les rôles qui leur sont dévolus, les institutions coutumières constituent l'un des principaux partenaires du développement social, culturel et économique de la Commune. Cependant à l'instar des institutions administratives, les institutions traditionnelles n'ont pas toujours les moyens de leur politique.

2 .5 Les ressources naturelles

La commune rurale de Karakara renferme des ressources naturelles très diversifiées soumises à une pression démographique et affectées par les effets du changement climatiques. Les principales ressources naturelles sont les terres (sol), l'eau et la végétation.

2.5.1 Végétation

La commune rurale de Kara-Kara dispose des essences agro forestières utilisées pour la pharmacopée et font l'objet de cueillette dont la vente procure des revenus non négligeables aux exploitants

Compte tenu de la pression démographique, les ressources fauniques se raréfient de jour en jour. Cependant on trouve encore des perdrix, des lièvres, des écureuils des pintades et des reptiles.

2.5.2. Ressources en eau

La situation géographique de la commune rurale de Karakara lui privilégie les ressources en eau de surface, et en eaux souterraines importantes. La commune présente un réseau hydrographique assez dense et soutenu par l'abondance des pluies.



2.5.3 Les sols

Les sols de la commune rurale de Kara-Kara sont à dominance dunaire dans la zone des plateaux et argileux-sableux dans le lit du dallol. Les sols de plateaux n'offrent généralement pas de possibilité d'exploitation agricole sans aménagements préalables. Par ailleurs les lits de bas-fonds sont très sensibles aux deux extrêmes climatiques à savoir la sécheresse et les inondations. En effet, en présence d'une sécheresse, ces sols sont très compacts se craquent et cassent les racelles qui permettent l'alimentation de la plante. Quant à l'inondation, elle engorge ces milieux d'où une insuffisance d'aération pour les végétaux.

2.5.4. Les forêts

La commune rurale de Karakara reste encore une zone relativement boisée où existent potentiellement plusieurs espèces forestières, malgré qu'il n'existe pas de forêts classées au vrai sens du terme. On y trouve çà et là des formations végétales qui présentent une diversité biologique forte appréciable. Ces différentes formations végétales procurent d'une part de feuilles et de fruits utilisés dans l'alimentation humaine et du cheptel et d'autre part, des racines et des feuilles utilisées dans la pharmacopée traditionnelle. Il existe par ailleurs des bois privés (plantation d'eucalyptus) exploités de manière commerciale dans la zone de Karakara qui constituent une source importante de revenus.

2.5.5. Les ressources fauniques

Les principales espèces fauniques qu'on rencontre dans la commune sont : les oiseaux, les reptiles, les insectes et quels mammifères.

2.5.6. Les ressources halieutiques

Il faut rappeler que, la commune de Karakara est traversée par le dallol constitué par un chapelet des marres permanentes et semi-permanentes. Cet important potentiel hydrique est favorable au développement de plusieurs types d'activités

productives parmi lesquelles la pêche. Les **principales espèces de poissons rencontrées** : Tilapia appelé oreochromus niloticus (Gargaza), le clarias appelé *Clarias gariepinus* (kouloumé) : le clarias *Potopterus annecterus* (bowdami).

Les produits forestiers non ligneux (PFNL)

La commune Rurale de Karakara dispose d'importants produits forestiers non ligneux (PFNL). Les produits de cueillettes sont constitués par les fruits (Karité, palmier doum, kouka, rônier, kanya, balanite, gawassa, dounya, tsamia, gao), les feuilles (palmier doum, rônier, kouka). La vente de ces produits forestiers non ligneux procure des revenus importants aux familles comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau N°37 : les produits des cueillettes

ZONE de : KALGO	Espèces						Palmier doum Recettes
	Karité	Kagna	Tsamia	Taoura	Jujibier	Baobab	
	Recettes	Recettes	Recettes	Recettes	Recettes	Recettes	
Karakara	94000	15000	8000	78000	10000	85000	0
Kalگو	480000	333000	17500	98000	5000	100500	
Tombo Bozari	330000	140000		236000			
Massama	248000	15000	10000	191500			16000
Yeldou							
Kizamou		15000	9000	30000		14500	10000
Dogondagi						50000	
Koudourou		54000	12500	14500	33000	60500	27000
TOTAL COMMUNE	1152000	572000	57000	648000	48000	310500	53000

Source ; Ateliers zonaux

Les contraintes liées au secteur des ressources naturelles

Les principales contraintes du secteur des ressources forestières et fauniques sont :

- l'action anthropique de l'homme qui contribue à la dégradation du couvert végétal ;

- la variation climatique ;
- Le faible revenu des populations
- La chasse frauduleuse.
- La disparition de certaines espèces ;
- Le manque de régénération naturelle et technique ;
- Le manque d'investissement en faveur de la régénération naturelle ;
- la régression des superficies forestières, trop sollicitées pour l'extension des espaces cultivés, pour la fourniture de combustibles domestiques, de bois d'œuvre et de service ;
- la Faible productivité des formations forestières liée à la perte et la dégradation;
- la prolifération des espèces herbacées envahissantes (*Sida cordifolia*, ...);
- les différentes formes d'érosion (hydrique et éolienne) favorisant la glacification des terres de cultures et l'ensablement des plans et cours d'eau ;
- la prolifération des plantes aquatiques (*Typha australis principalement*) qui envahissent certaines parties du fleuve, de ses bras et certaines mares ;
- La dépendance de la commune vis-à-vis des partenaires pour des investissements dans les actions de restauration de leur environnement ;
- L'insuffisance des partenaires techniques et financiers ;

2.6. Les sources de financement de la commune

2.6.1 Les ressources financières de la commune

La commune dispose d'un budget voté par l'organe délibérant et exécuté par le Maire. Ce budget est l'instrument financier privilégié au moyen duquel les autorités municipales assurent le fonctionnement de la commune et réalisent les investissements publics au profit des populations.

Les ressources budgétaires de la commune proviennent essentiellement de :

- impôts directs : la taxe municipale, contributions des patentes, taxe sur les charrettes, taxe foncière ;
- taxes indirectes ; colporteurs et marchands ambulants, stationnement et ventes sur les marchés, abattage des animaux de boucherie, spéciales et divertissement;

- taxes rémunératoires: frais gardiennage fourrière, recettes gare routière,

Exercices	RECETTES TITRE I (budget de fonctionnement)		
	Prévision	Recouvrement	Taux de recouvrement
2019	47 784 705	21 647 400	45 ,30%
2020	53 224 500	17 167 184	30,51%
2021	38 599 523	24 488 285	63,44%
2022	47 438 230	5 425 840	11,44%

identification des animaux, administration générale (frais de signature), ressources animales,

- revenu du domaine et du patrimoine: domaine mobilier et immobilier, patrimoine financier;
- ressources exceptionnelles: dommages et intérêts versés à la mairie.

Le tableau ci-dessous nous décrit la situation des recettes et des dépenses au cours des quatre (4) années passées

Tableau 38: Niveau d'exécution du BG pour la période 2019-2022

Exercices	RECETTES TITRE II (budget d'investissement)		
	Prévision	Recouvrement	Taux de recouvrement
2019	183 118 529	64 117 086	35,01%
2020	288 500 000	127 932 686	44,34%
2021	97 593 374	2 500 000	02,56%
2022	48 942 159	18 703 378	37,21%

Source : Mairie de Karakara

Le budget de la commune est composé de deux (2) parties : Titre I : budget de fonctionnement y compris les dépenses de souveraineté (salaires, indemnités de

session, indemnités du personnel etc..) et Titre II : budget d'investissement. Dans son exécution au cours des quatre dernières années, le budget de fonctionnement a varié de 63,44% à plus de 50% en 2021 et a chuté à 11,44% en 2022. Cette chute est liée à l'incivisme fiscal, un des grands défis de la commune rurale de Karakara.

Quant au titre 2 (budget d'investissement), il varie de 35 % à 37 %. Cependant en 2021, il était de moins de 3% alors que parallèlement l'exécution du budget de fonctionnement de la même année était à 63 %. La prévision du budget d'investissement tient compte aussi des partenaires techniques et financiers de la commune.

2.6.2. La Coopération décentralisée

La commune rurale de Karakara est jumelée avec la commune de Mool dans le cadre de la Coopération Internationale. dans le cadre de la CFERA, la commune est en intercommunalité avec les six (6) communes du département de Gaya et les deux (2) autres du département de Dioundiou..

Elle s'appelle "Entente Intercommunale Département de Gaya et Dioundiou.

2.6.3. Projets et programmes et Système traditionnel de financement

Dans la commune on note la présence de quelques projets et programmes de développement. Ces derniers apportent des appuis inestimables et combien précieux à la commune à travers des actions multiformes intéressant tous les secteurs de développement.

. 2.6.4. Système traditionnel de financement (la tontine)

La tontine (ADACHE) fait partie des modes de financement communautaire traditionnels. Ce sont surtout les femmes qui font recours le plus souvent à ce mode de financement qui constitue une forme d'entraide entre les membres du groupe. Les remboursements se font sans frais, ni intérêts. L'argent reçu permet à celles-ci de faire face à certains de leurs besoins ainsi qu'à ceux du ménage.

2.6.5. Le secteur privé

Le secteur privé est très peu développé dans la commune hormis la présence de quelques commerçants au niveau du chef-lieu de la commune et de certains gros villages. Ils opèrent globalement dans l'informel.

2.6.6. Les assurances

Il n'existe aucune société d'assurances dans la commune.

2.7 Analyse institutionnelle, organisationnelle et financière

2.7.1 Organisation interne

Elle est établie conformément aux textes de lois qui régissent les collectivités décentralisées, avec un organe délibérant (le conseil municipal composé de 14 membres élus dont 4 femmes et deux (2) membres de Droits), un organe exécutif

(le maire secondé d'un (1) adjoint et disposant de 3 services municipaux et appuyé par les STD mis à disposition par l'Etat).

Les sessions ont été régulièrement tenues et l'on note une assiduité effective des conseillers au cours de ces sessions. Mais l'on déplore le plus souvent de déficit de communication entre les différents acteurs et souvent, le non-respect des procédures (respect du délai de la convocation).

2.7.2 Gestion Administrative et Financière

Elle est du ressort du Maire et de ses services dont les textes déterminent les attributions de chacun.

Le fonctionnement de la commune est apprécié de façon mitigée. Toutefois, dans la gestion quotidienne, la commune dispose d'un service de l'état Civil, d'un service financier et d'un secrétariat général assurant cumulativement le service du secrétariat municipal. Certaines activités sont peu ou pas du tout réalisées, malgré leur importance pour la population communale par manque de moyens humain et financier (enlèvement des ordures).

2.7.3 Mobilisation des Ressources

La mobilisation des ressources interne est faible en raison d'insuffisance de communication avec les citoyens. Ce qui accentue l'incivisme fiscal. En effet les contribuables n'étant pas informés de l'utilisation des ressources refusent de payer les impôts. A titre illustratif, le taux de recouvrement du budget de fonctionnement qui était de 45% en 2019 est tombé à 11% en 2022. Quant au taux d'investissement de 35% en 2019 a connu une chute libre 3 % en 2021 et a atteint 37% en 2022 en raison d'intervention des partenaires.

2.7.4 Planification et Programmation

La planification est assez bonne dans la commune rurale de Karakara avec la participation des citoyens dans l'élaboration du budget participatif ces dernières années avec l'appui du Pro-Arides. Il faut souligner également l'appui de la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire de Dioundiou dans l'élaboration de tous les documents communaux de planification (PIA, PDC, microprojets etc...)

2.7.5 Les services, produits et réalisations de la commune ;

La commune a réalisé plusieurs actions de développement dont l'efficacité et l'efficience sont difficiles à apprécier du fait de l'inexistence d'un système opérationnel de Suivi Evaluation et d'archivage.

En somme, les Contraintes de fonctionnement de l'administration municipale sont les suivantes :

- Le faible taux de recouvrement des taxes
- La Faible exécution du Budget d'investissement ;
- L'Inexistence d'un dispositif de suivi évaluation des investissements
- L'Inertie des commissions spécialisées du conseil municipal
- L'absence de bases de données désagrégées
- L'absence de banques de projets ;
- L'absence de structure d'hygiène, assainissement
- La faible implication des STD dans la mise en œuvre des activités d'investissement,

- L'insuffisance de communication

2.8 Organisation et gestion de l'espace

2.8.1 Habitat

L'habitat est du type groupé dans la grande majorité des villages administratifs. La structure dispersée des habitations est plutôt visible au niveau des tribus.

Concernant la participation à la construction des habitats, les hommes ont une part active dans tout le processus mais l'aménagement intérieur relève exclusivement des femmes. La participation physique et financière des femmes dans certains cas est aussi remarquée.

2.8.2 Gestion foncière et domaniale

La Commune de Rurale est à vocation agropastorale. Avant les indépendances, la gestion du domaine foncier est basée sur les modes d'organisation coutumiers, garantis par les chefferies traditionnelles.

Ces mécanismes coutumiers de gestion des rapports entre communautés ont certes permis une maîtrise de la situation et contribuent encore à la gestion des conflits, mais ils s'avèrent insuffisants pour faire face à de nouveaux enjeux. A cet effet l'Etat a adopté un code rural qui prévoit au niveau communal, une Commission Foncière Communale (COFOCOM) et les Commissions foncières de Base (COFOB) au niveau des villages administratifs et tribus conformément aux dispositions du code rural régi par l'Ordonnance 93-015 du 02 mars 1993, portant Principes d'Orientation du Code Rural en République du Niger.

2.8.3 La typologie des conflits fonciers

Les conflits les plus fréquents sont liés à la gestion des espaces agricoles et pastoraux (conflits agriculteurs – agriculteurs, agriculteurs – éleveurs...).

- *agriculteurs et éleveurs* : les conflits se posent le plus souvent au niveau de l'utilisation des ressources partagées : les points d'eau. Le retour précoce des animaux entraîne des dégâts dans les champs avec son corollaire de conflits parfois meurtriers entre agriculteurs et éleveurs. La zone des dallols de la commune dispose de meilleurs résidus de récoltes, des eaux riches en natron très prisées par les animaux, toutes ces raisons font que les éleveurs transhumants passent au prix de leur vie par le Dallol à la fin de la saison pluviale avant de poursuivre leur route. La mise en culture de couloirs de passage et les difficultés d'accès aux points d'abreuvement sont aussi causes de situations de tension.
- *agriculteurs et agriculteurs* : Ces litiges sont liés au mode d'acquisition des propriétés foncières et surtout à la reconnaissance légale des limites physiques des champs dunaires et irrigués. Très souvent, ils sont dus à des remises en cause des différentes transactions foncières (prêts, gages) par manque de pièces justificatives (documents écrits) et de témoins oculaires au moment des héritages.

- *éleveurs et éleveurs* : Ils sont enregistrés surtout par rapport à l'utilisation des points d'eau (mares, puits, forages).

La gestion de ces conflits est assurée par la conciliation. Au besoin ils sont référés au niveau cantonal pour des règlements à l'amiable ou à la justice pour règlement définitif.

La prévention des conflits et la sécurisation foncière sont donc des priorités pour les communautés pastorales et agricoles de la Commune.

Les contraintes de l'organisation de l'espace et de la gestion foncière sont entre autres :

- L'absence d'un plan de lotissement ;
- La Gestion traditionnelle de l'espace communal ;
- L'Insuffisance de la sécurisation foncière ;
- L'insuffisance dans le fonctionnement des cofobs dans beaucoup de villages ;
- L'insuffisance de la maîtrise des textes en matière du foncier par les différents acteurs.

2.8.4. Rapports avec son environnement extérieur (intercommunalité)

La Commune entretient avec son environnement extérieur, aussi bien proche que lointain des relations de coopération au développement.

Avec l'environnement proche, notamment avec les autres Communes du Département de Dioundiou, les rapports sont de type commercial, administratif et technique.

A partir de 2022, la commune de Karakara est en intercommunalité avec toutes les communes du département de Gaya et les deux autres du département de Dioundiou dans le cadre des actions de la CFERA dénommée Entente Intercommunale de département de Dioundiou et de Gaya (EID/GD) dont la présidence est assurée par le Maire de la commune rurale de Dioundiou.

Avec l'environnement lointain, la commune entretient des rapports de jumelage avec la commune de MOOL (Belgique). Aussi avec les communes limitrophes situées dans les autres circonscriptions administratives, d'une part et avec les partenaires au développement et la diaspora locale d'autre part.

2.8.5 Organisation et structure sociales

il existe plusieurs associations œuvrant dans la Commune :

- **Les ONG et Associations de Développement**
- **Les syndicats**
- **Les Associations socio- professionnelles et organisations paysannes**

- **Les structures de gestion communautaire**
- **Les associations de défense des droits de l'homme**
- **Les partis politiques**

Toutes ces structures associatives participent à la création d'une véritable société civile pour porter assez haut le flambeau des aspirations des couches les plus défavorisées. Toutefois, elles sont souvent inefficaces en raison de certaines difficultés qu'elles traversent ; à savoir :

- l'insuffisance de moyens matériels et financiers,
- l'insuffisance de personnel qualifié,
- le dysfonctionnement des organes,
- l'extrême dépendance vis-à-vis des financements extérieurs...

Par ailleurs, leur grand nombre rend aléatoire toute approche concertée ou en synergie, alors même qu'elles poursuivent parfois les mêmes buts. De facto, ces contraintes limitent significativement leur ardeur quant aux grandes ambitions qu'elles se proposent d'atteindre. Le principal défi dans ce secteur est l'incapacité de ces structures de mener à bien les actions pour lesquelles elles ont été constituées. Aussi, de par le rôle à la fois important et capital qu'elles jouent dans l'encadrement de proximité des citoyens, ces structures associatives ont-elles réellement besoin de plus de soutien aussi bien en moyens qu'en formation.

2.8.6 Défense, paix et sécurité

La défense et la sécurité dans tout le pays relèvent du domaine des compétences de l'Etat central et de ses démembrements aux niveaux régional, sous régional, et local.

Dans la commune rurale de Karakara, on enregistre un flux de transaction de carburant venant du pays voisin et quelques cas de vol des motos et du bétail à l'intérieur de la commune.

Au cours de l'enquête diligentée sur les thématiques transversales, les types des conflits, leurs causes ainsi que leurs mesures d'atténuation relevées dans la commune sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau N°41 : Typologie des conflits, causes et mesures d'atténuation

Types de conflits	Causes	Mesures d'atténuation
Agriculteurs-éleveurs	<ul style="list-style-type: none"> - Dégâts - Couloirs de passage - Points d'eau - Espaces pastoraux 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des acteurs - Sécurisation des espaces pastoraux
Agriculteurs-agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Limite des champs - Insuffisance d'actes de sécurisation - Héritages 	<ul style="list-style-type: none"> - Délivrance des actes de transaction

Eleveurs- éleveurs	- Rivalité	- Sensibilisations
Familiaux	- Bagarre des enfants - Mésestante	- Sensibilisations
Insécurité		
Vols	- Désœuvrement - Consommation de la drogue - Recherche du bien facile	- Appui des jeunes aux AGR - Sensibilisation
Banditisme	- Désœuvrement - Consommation de la drogue - Recherche du bien facile	- Appui des jeunes aux AGR - Sensibilisation
Consommation des stupéfiants	- Désœuvrement - Consommation de la drogue - Recherche du bien facile	- Appui des jeunes aux AGR - Sensibilisation
La fraude de carburant	- Désœuvrement	- Appui des jeunes aux AGR - Sensibilisation
La dégradation des mœurs	- Exode	- Sensibilisation

Source : enquête sur les thématiques transversales

De l'analyse de ce tableau on peut conclure que l'essentiel des types des conflits dans la commune rurale de karakara sont liés aux relations sociales. Les principales causes de ces conflits sont l'intolérance, la consommation des stupéfiants et l'aliénation culturelle.

Pour pallier ces problèmes, des mesures d'atténuation sont proposés dont entre autres :

- La sensibilisation de tous les acteurs
- La sécurisation des espaces pastoraux
- L'appui des jeunes en AGR
- La délivrance des actes de transaction foncière.

III. Axes stratégiques et objectifs de développement

3.1 Problématique du développement de la commune

La problématique du développement de la commune découle des contraintes majeures de la commune rurale de Karakara identifiées qui sont :

- La dégradation accélérée et continue des différents écosystèmes ;
- L'avancée du front agricole ;
- La chasse frauduleuse.
- Le manque de régénération naturelle et technique ;
- Le manque d'investissement en faveur de la régénération naturelle ;
- la Faible productivité des formations forestières;
- la prolifération des espèces herbacées envahissantes (*Sida cordifolia*, ...);
- les différentes formes d'érosion (hydrique et éolienne) favorisant la glacification des terres de cultures et l'ensablement des plans et cours d'eau ;
- la prolifération des plantes aquatiques (*Typha australis principalement*) qui envahissent certaines ;
- Faible accès aux intrants agricoles
- Insuffisance d'infrastructures et équipements agricoles
- Enclavement des zones de production agricole
- Attaque des ennemis de culture
- Irrégularité des pluies (mauvaise répartition dans l'espace et le temps) ;
- Pression démographique sur les ressources foncières ;
- Fréquences des maladies épidémiques (exemple : pseudo peste aviaire 2 fois par an).
- l'amenuisement et parfois l'obstruction des couloirs de passage,
- l'envahissement des aires et des mares par des espèces envahissantes non appréciées,
- l'insuffisance de fourrage naturel et difficultés d'approvisionnement en aliment complémentaire du Bétail ;
- manque d'abattoirs-séchoirs,
- insuffisance de parc de vaccination,
- insuffisance d'unités de transformation (broyeuse de la paille)
- La Léthargie dans le fonctionnement des comités de gestion,
- L'utilisation des forages peu profonds donnant une eau non potable pour la consommation humaine et animale,
- L'Insuffisance de points d'eau au niveau des infrastructures communautaires (marchés, écoles)
- L'Inégale répartition des points d'eau dans les villages et tribus de la commune. ;
- L'insuffisance des points d'eau pastoraux.
- L'apparition des déchets plastiques dans l'environnement communal ;
- L'insuffisance des latrines individuelles et publiques
- Le manque des dépotoirs pour l'enlèvement des ordures.

- Insuffisance en infrastructures sanitaires
- Faible couverture en CPNR
- Faible taux de dépistage des malnutris
- Faible taux d'accouchements assistés
- Faible taux de fréquentation dans les CSI
- Une importance numérique de classes en paillote exposant les élèves et enseignants aux intempéries de la nature (morsures de serpents, poussières, incendies, pluies, froid, etc.) ;
- L'insuffisance du personnel d'encadrement (enseignants) en quantité et en qualité
- L'Insuffisance de mobilier scolaire
- L'Insuffisance de jardins d'enfants
- Insuffisance des filières
- Manque de débouchés
- insuffisance d'appui
- L'insuffisance de l'encadrement de la jeunesse
- Le chômage
- L'exode rural
- Le manque d'accès au crédit (AGR)
- Le manque des lieux de loisir.
- l'insuffisance des financements ;
- le manque d'équipement et de matériel sportifs ;
- la Disparition progressive de certaines célébrations et valeurs traditionnelles ;
- La Méconnaissance du patrimoine culturel.
- La Faible diffusion des productions artistiques locales par les médias, les foires.
- La Faible perception de la dimension économique des arts et de la culture.
- L'Insuffisance de la production artistique et culturelle.
- La mauvaise qualité du réseau téléphonique
- L'absence de télévision et radio nationales.
- La vétusté des voies de communication (dégradation)
- Le Manque de sites touristiques
- manque de station de service
- la déscolarisation de la jeune fille;
- La sous scolarisation de la jeune fille ;
- la surcharge des travaux domestiques des femmes ;
- la faible application des textes sur les droits de la femme ;
- l'insuffisance de formation aux femmes;
- le faible accès au foncier des femmes ;
- le faible taux d'alphabétisation des femmes ;
- la faible autonomie financière liée à la faiblesse des revenus des femmes ;
- le manque des institutions de micro finance

- la forte incidence de la vulnérabilité liée à la pauvreté, aux handicaps et aux catastrophes naturelles ;
- la faible prise en charge des cas sociaux ;
- Le faible taux de recouvrement des taxes
- La Faible exécution du Budget d'investissement ;
- L'Inexistence d'un dispositif de suivi évaluation des investissements
- L'Inertie des commissions spécialisées du conseil municipal
- L'absence de structure d'hygiène, assainissement
- L'insuffisance de communication
- Insuffisance d'équipements et matériels ;
- Insuffisance de moyens logistiques.
- L'absence d'un plan de lotissement ;
- L'Insuffisance de la sécurisation foncière ;
- L'insuffisance dans le fonctionnement des cofobs dans beaucoup de villages ;
- l'insuffisance de moyens matériels et financiers,
- l'insuffisance de personnel qualifié,
- le disfonctionnement des organes,
- l'extrême dépendance vis-à-vis des financements extérieurs.

Ces différentes contraintes majeures ont pour conséquences dans leur ensemble :

- La Dégradation du couvert végétal et des terres
- La Baisse des productions agro-sylvo-pastorale et halieutiques
- La faible corrélation entre les infrastructures sociales et le capital humain
- La faible compétitivité de l'économie locale
- La faible capacité de gestion de la commune

Les contraintes majeures de la commune qui freinent son développement se résument en un problème central qui est de: « promouvoir un développement socio-économique durable, garantissant l'accès à tous aux services de qualité, dans le respect de l'équité et de la solidarité communale dans un contexte apaisé ».

3.2 La vision de développement de la commune

La vision est la situation future souhaitable, un rêve d'avenir partagé dans la commune, définie en fonction de l'ensemble des orientations stratégiques. Les échanges issus des différentes étapes de la replanification ont permis au Conseil communal de se donner une vision sur le long terme. Ainsi, pour la Commune Rurale de Karakara, cette vision est définie comme suit : « **A l'horizon 2035, la Commune Rurale de Karakara serait une collectivité territoriale viable, bâtie sur un développement socioéconomique inclusif à travers l'amélioration**

des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques »

Cette vision sera réalisée par la mise en œuvre des axes stratégiques de développement suivants :

- I. L'accès équitable aux services sociaux de base de qualité
- II. L'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques en vue d'une économie locale compétitive et durable
- III. Le renforcement de la Gouvernance locale et la promotion du genre et inclusion sociale.

3.3 Mission de la Commune

La mission de la commune rurale de Karakara sera de déployer tous les efforts nécessaires afin de mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières pour la mise en œuvre de son plan de développement communal replanifié. A cet effet, elle favorisera la participation citoyenne et fera la promotion de l'édification d'une identité communale qui sera la fondation des actions de développement.

Une stratégie de communication permanente sera élaborée et rigoureusement appliquée.

Le conseil municipal et l'exécutif communal ainsi que les autres parties prenantes (STD, OP, ONGs et Associations de développements, PTF) travailleront en synergie pour atteindre les objectifs définis dans le PDC.

3.4 Les objectifs de développement de la commune

Ces objectifs prennent leurs sources dans les priorités communautaires.

3.4.1 L'objectif général de développement de la Commune

L'objectif général poursuivi par les autorités municipales, à travers le présent PDC replanifié est de « **promouvoir un développement socio-économique durable, garantissant l'accès à tous aux services de qualité, dans le respect de l'équité et de la solidarité communale dans un contexte apaisé** ».

L'objectif spécifique de développement de la Commune

Il s'agit de créer les conditions favorables à une commune de référence dans la Région de Dosso à travers les effets ci-après :

- Les performances du système éducatif formel et non formel dans la Commune améliorées;
- Les besoins en eau potable des populations de la commune assurés ;
- La santé des populations de la commune améliorée

- Le cadre de vie de la population de la commune de façon sensible amélioré ;
- La protection sociale pour les personnes défavorisées (handicapées, vieillards, etc.) développée;
- Les femmes intégrées dans toutes les activités socio-économiques de la commune,
- Les jeunes impliqués d'avantage dans l'édification de l'économie de la commune ;
- La pratique du sport et des activités culturelles dans la Commune développée.
- Les systèmes de production agricole renforcés ;
- Les bases d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durables assurée
- La production animale améliorée ;
- La base productive protégée et restaurée et la contribution de la pêche/pisciculture à l'économie locale améliorée ;
- Le potentiel artisanal et touristique valorisé pour améliorer leur part de contribution à l'économie communale ;
- Désenclaver la commune est désenclavée pour relancer le commerce local et assurer une circulation rapide de l'information
- La satisfaction des besoins en énergie électrique de la population de la Commune améliorée ;
- L'organisation de l'espace et la gestion foncière dans la commune améliorée ;
- Une gouvernance locale de qualité
- La mise en œuvre du PDC et son Suivi et Evaluation assurés.

3.4.2 Chaine des résultats

Secteurs	Activités	Produits	Effets Généraux
	Dotation des écoles en fournitures suffisantes	L'éducation pour tous est garantie dans la commune Les performances du système éducatif sont améliorées	L'accès de tous les enfants en âge d'aller à l'école est acquis
	Réhabilitation des classes		
	Appui à l'organisation des CAPED		
	Clôture définitive des écoles		
	Construction de blocs de latrines dans les écoles		
	Fonçage de point d'eau dans les écoles		

Education	Equiper des classes en Tables Bancs		
	Réparation de Tables Bancs		
	Dotation des écoles en matériel didactiques		
	Appui à l'encadrement Pédagogique		
	Recrutement des enseignants qualifiés en quantité		
	Ouverture et Equipement de centres alpha		
	Appui aux centres de formation en métiers		
	Construction des classes en matériaux définitifs		
	Construction de Jardins d'enfants communautaires		
Santé	Transformation de cases de santé en CSI	La santé des populations notamment maternelle et infantile est améliorée	Les risques de mortalité maternelle, infantile et néonatale sont réduits
	Construction d'une maternité au CSI de Karakara		
	Construction d'un hangar d'attente pour la CPNR		
	Construction d'un logement pour Sage-Femme		
	Affectation d'un Médecin		
	Appui des Sorties foraines dans les cases de santé et gros villages		
	Appui au dépistage massif des malnutris		
	Sensibilisation de la population sur l'ampleur de la malnutrition sévère		
	Mise en place de FARN dans les CSI et Cases de santé		
	Sensibilisation sur la vaccination au niveau des CSI		
	Sensibilisation sur l'importance de la CPN		
	Sensibilisation sur l'accouchement assisté au niveau des CSI		
	L'entretien de la logistique		
Hydraulique	Réalisation de MAEP	L'accès à une eau potable est amélioré	Les risques de contagion des maladies hydriques ont réduits
	Réalisation de Multi villages		
	Réalisation de PEA		
	Formation/ Sensibilisation des comités de gestion des points d'eau		
	Transformation des PMH en PEA		
	Formation/Equipement d'artisans réparateurs		
	Réalisation des points d'eau pastoraux		

Hygiène et Assainissement	Promotion de latrines familiales Institution de journées de salubrité Dotation de Kit d'hygiène et d'assainissement Mise en place aux alentours des marchés des Bacs de collecte des ordures Construction de douches publiques Balayage hebdomadaire des marchés Vulgarisation des mini Poubelles au niveau des écoles et édifices publics Dynamisation des comités de gestion des marchés Mise en place d'une stratégie communale en matière d'hygiène et d'assainissement Sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement	Un système d'hygiène et l'assainissement en milieu rural et urbain est mis en place et fonctionnel	Les risques de contagion des maladies sont réduits
Jeunesse, sport et culture	Formation des jeunes Subvention/Appui en AGR pour les jeunes Création des lieux de loisir (terrain, maison jeunesse) Dotation en infrastructures sportives Dotation en matériels et équipement Appui à l'organisation de FEMUDA Identification des sites touristiques Construction et Equipement d'une maison de la culture Identification et Aménagement des sites touristiques Organisation d'échanges sportifs et culturels Formation et équipement de jeunes artisans Organisation des artisans locaux en coopératives Organisation de foires artisanales Organisation et formation des acteurs Organisation des rencontres d'animation des arts et de la culture	Les sites touristiques, culturels et sportifs sont identifiés et valorisés	les connaissances et les compétences des structures touristiques sportives et culturelles sont renforcées
Genre et inclusion sociale	Sensibilisation sur le mariage précoce Sensibilisation sur les textes régissant les droits de la femme et de l'enfant Subvention/Appui des femmes en AGR Sensibilisation sur le droit de la femme aux fonciers Création d'une caisse d'épargne et de crédit	Les conditions favorables à l'amélioration du pouvoir économique des femmes et	Les mesures permettant le développement du pouvoir économique des femmes et des jeunes sont mises

	Subvention/Appui aux groupes vulnérables	des jeunes sont renforcés	en œuvre
	Plaidoyer pour la prise en charge des groupes vulnérables		
	Vulgarisation des textes protégeant les personnes handicapées		
	Création et Equipement d'un centre de formation pour les personnes en situation de handicap		
	Opération filets sociaux pour les personnes vulnérables et en situation de Handicap		
	Dotation des villages en moulin à grain		
	Organisation de campagnes de sensibilisation sur la question de genre et des droits de la femme		
	Formation des groupements féminins en vie associative et en gestion		
	Appui aux sites maraichers en semences potagères		
	Dotation en Kits d'extraction d'huile d'arachide		
	Achat et mise en place de décortiqueuses/ Batteuses		
	Octroi de micro crédit aux groupements féminins pour la pratique des AGR		
	Assistance sociale aux cas sociaux		
	Formation des jeunes en entrepreneuriat jeunesse		
	Organisation de formation des associations des jeunes en vie associative et en gestion		
Agriculture	Aménagement des sites irrigués	Les systèmes d'exploitation à hauts potentiels de production sont accrus	Les systèmes d'exploitation et de productions agricoles sont transformés et modernisés
	Confection de Demi-Lunes Agricoles		
	Création de BIA		
	Dotation de semences améliorées		
	Equipement et formation des brigadiers phytosanitaires		
	Vulgarisation de lâchers		
	Identification / Organisation des filières (Canne à sucre, Riz, Fonio, Sésame, Oignon, Morinaga, Arachide, Niébé)		
	Création de BC		
	Formation en fertilisation (technique d'application de la fumure organique)		

	<p>Sensibilisation des producteurs sur le respect des couloirs de passage et aires de pâturage</p> <p>Campagne de sensibilisation de la population sur la gestion des productions</p> <p>Sensibilisation des populations sur les aspects de changement climatique</p> <p>Equiperment des villages en matériel pluviométrique</p> <p>Formation sur l'utilisation des pluviomètres</p> <p>Formation sur l'utilisation d'informations agro météorologique</p> <p>Création de sites d'arboriculture</p> <p>Organisation des foires agro-sylvo pastorales</p>	<p>et la santé nutritionnelle des populations sont améliorées</p> <p>Les connaissances et les compétences sur les filières, la sécurité alimentaire et le développement rural sont renforcées</p>	<p>Les risques de crises alimentaires et nutritionnelles sont atténués.</p>
Elevage	<p>Introduction de la culture de Bourgou</p> <p>Création des BAB</p> <p>Création de BIZ</p> <p>Vaccination aviaire</p> <p>Aménagement des espaces pastoraux</p> <p>Sécurisation et matérialisation des espaces pastoraux</p> <p>Création de parc de vaccination</p> <p>Construction d'une aire d'abattage</p> <p>Réhabilitation d'une aire d'abattage</p> <p>Construction de marché à bétail</p> <p>Extension de marché à bétail</p> <p>Réhabilitation de couloirs de passage</p> <p>Matérialisation des couloirs de passage</p> <p>Introduction de la culture du Sinatra</p> <p>Sensibilisation des éleveurs sur les dégâts champêtres</p> <p>Promotion d'un élevage naisseur</p> <p>Formation et Equipement des auxiliaires para vétérinaires</p> <p>Sur creusage des mares</p> <p>Fonçage de puits pastoraux</p> <p>Création de CIB</p> <p>Construction de Bureau/ Logement</p> <p>Appui à la campagne de vaccination</p>	<p>Les productions animales à hauts potentiels ont accrues</p>	<p>Les systèmes d'exploitation et de productions pastorales sont transformés et modernisés</p> <p>La production animale et l'économie de l'élevage améliorées</p>

	Vulgarisation de la race AZAWACK		
Environnement	Défrichement amélioré	Les bases productives sont restaurées Les énergies de substitution sont accessibles à tous les ménages	La résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes est renforcée Des mesures alternatives professionnelles sont développées en milieu rural
	Traitement de glacis avec des Demi-lunes Forestières		
	Lutte contre les espèces envahissantes		
	Plantations d'alignement et d'ombrage		
	Recrutement et Formation des brigadiers forestiers		
	Recrutement et Formation d'apiculteurs		
	Formation des pépiniéristes		
	Vulgarisation des foyers améliorés		
	Introduction des énergies de substitution (Gaz ; Charbon)		
	Aménagement des pêcheries (Empoisonnement des mares)		
	Formation sur les changements climatiques		
	Création d'un arboretum		
	Plantation de site Bio carbone		
	Salubrité urbaine		
Renforcement du service communal en personnel			
Construction et Equipement d'un local au service communal			
Transport / communication	Aménagement/Traitement des Kori dans les villages	Le transport des personnes et des biens des populations est amélioré	Toutes les zones de la commune sont désenclavées
	Réhabilitation des routes		
	Recyclage des Techniciens et animateurs de la radio communautaire		
	Réhabilitation de la cabine de la radio communautaire		
	Plaidoyer pour renforcer la couverture de la radio et télévision nationales		
Paix et sécurité	Sensibilisation des acteurs sur les différents types de conflits	Les conflits sont diminués	La Quiétude sociale s'est installée
	Délivrance des actes de transaction foncière		
	Appui en AGR aux jeunes		
	Appui au fonctionnement de la COFOCOM		
	Organisation de campagnes de sensibilisation en matière des textes sur le code rural		

Administration et gestion de l'espace	Renforcement des capacités d'intervention des services municipaux et communaux	l'organisation et la gestion de la commune sont améliorées	La bonne gouvernance locale est constatée
	Appui au fonctionnement du cadre de concertation des acteurs de développement de la Commune		
	Mise en place d'un système d'archivage à la mairie		
	Promotion de l'intercommunalité	Les recettes de la commune sont améliorées	
	Organisation de campagnes de sensibilisation des contribuables sur les méfaits de l'incivisme fiscal		
	Formation des agents collecteurs d'impôts et taxes sur la mobilisation des ressources		
	Formation des chefs traditionnels sur la connaissance des textes de loi sur la décentralisation		
	Formation des élus et des autorités coutumières sur l'importance de l'Etat Civil en rapport avec la citoyenneté		
	Renforcement des capacités des agents de l'état civil		
	Institution de campagne foraine de délivrance d'acte de naissance		
	Formation des acteurs sur des thèmes variés tels : enjeux de la décentralisation, gestion communale, droits et devoirs des citoyens/citoyennes ;		
	Diffusion du PDC		
	Organisation d'une table ronde des partenaires au développement sur la mise en œuvre du PDC		
	Formation des élus sur le changement climatique		
	Formation des élus ; le SG ; le SM ; sur la prise en compte de la dimension des changements climatiques sur toutes options de développement rural		

	Formation des cadres techniques communaux, ONG ; Média ; structures financières communales et départementales sur la prise en compte de la dimension des changements climatiques sur toutes options de développement rural		
	Appui à la mobilisation de la diaspora pour le financement du PDC		
	Formation et équipement du Comité de Suivi et Evaluation du PDC		
	Appui au fonctionnement du Comité de Suivi et Evaluation du PDC		
	Réalisation du Suivi/Evaluation du PDC		

3.5 ARTICULATION DES AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE AVEC LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Axes stratégiques de développement du PDC	axes stratégiques du PDR 2022-2026
Axe 1 : L'accès équitable aux services sociaux de base de qualité	Axe 1 : L'amélioration de l'état nutritionnel et l'accès équitable aux services sociaux de base de qualité ;
Axe 2: l'accroissement et la diversification des productions agro –sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques en vue d'une économie communale compétitive et durable	Axe 3 : L'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et apicoles en vue d'une économie régionale compétitive et durable.
Axe3 : le renforcement de la gouvernance locale et la promotion du genre et inclusion sociale	Axe 2 : La consolidation de la gouvernance locale et la promotion des conditions de durabilité du développement régional durable ;

IV. PROGRAMME D' ACTIONS ET D' INVESTISSEMENTS

- Programme d'actions pluriannuel pour cinq ans (Objectif spécifique, résultats attendus (effets), principales activités, axes, localisation, année d'exécution,)
- Plan d'Investissement Pluriannuel ((Objectif spécifique, résultats attendus (effets), principales activités, axes, année d'exécution, répartition SOURCE de financement).

4.1 Plan d'Actions Pluriannuel (PAP) 2022-2026 de la Commune rurale de Karakara

Effets	Produits	Actions/activités	Unité	Quantité	Localisation	2022	2023	2024	2025	2026
Effet n° 1 : les performances du système éducatif formel et non formel dans la Commune sont améliorées										
		Construction des classes en matériaux définitifs	U	25	Matankari 2 ; Angoual Doua Abarchi Madotchiné ; Angoual Dambo ; Garin Fodi ; Toumbo Nameini ; Angoual Doua babba ; Chirinbaou ; Angoual Damagani ; Kalgo Quartier ; Lazarina Koudourou Quartier ; Tounga Daheyni ; Tombo Bizaou ; Yeldou Quartier ; Massama Quartier ; Angoual Laboua ; Karakara Quartier ; Kourwa ; Angoual Issaka ; Nassarawa ; Léguéré ; Angoual Dagné	4	3	6	6	6
		Réhabilitation des classes	U	12	Angoual Garka ; Karakara Centre ; Kalgo Centre ; Yeldou centre ; Koudourou centre ; Massama Centre, Angoual Mayaou,	0	2	4	4	3
		Appui à l'organisation des CAPED	CAPED	30	Toute la commune	6	6	6	6	6
		Construction de blocs de latrines dans les écoles	U	11		1	1	3	3	3
		Fonçage de point d'eau dans les écoles	U	15	Yeldou ; Massama Centre ; Koudourou Centre ; Leilaba ; Kizamou ; Medersa ; Rouga Tsamia ; Angoual Dambo ; Illéla Goudia ; Massama Quartier ; Koudourou ;	3	3	3	3	3
		Equipped des classes en Tables Bancs	U	4000	Toutes les écoles	2000	500	500	500	500
		Réparation de Tables Bancs	U	400	Toutes les écoles	0	400	0	0	0
		Dotation des écoles en matériel didactiques	U	126	Toutes les écoles	102	6	6	6	6
		Dotation en mobiliers (Armoires et Bureaux)	U	44	Toutes les écoles	0	0	10	15	19
		Appui à l'encadrement Pédagogique	Conseillers Pédagogiques	180	Toutes les écoles	36	36	36	36	36
		Campagne de sensibilisation sur la scolarisation et le maintien des filles à l'école	Campagne	10	Commune	2	2	2	2	2
		Dynamisation des CGDES	CGDES	64	Toutes les écoles	64				
		Construction/équipement de local pour les Secteurs Pédagogiques	U	2	Karakara ; Yeldou	1	0	1		
		Formation d'alphabétiseurs/animateurs	Session	5	Commune	1	1	1	1	1
		Ouverture et Equipement de centres alpha	U	25	Dans la commune	5	5	5	5	5

	Sensibilisation des adultes pour la fréquentation des centres alpha	Campagne	10	Toute la commune	2	2	2	2	2
	Appui aux centres de formation en métiers	U	5	Massama et Karakara	1	1	1	1	1
Effet n° 2 : les besoins en eau potable des populations de la commune sont assurés									
	Réalisation de Multi villages	U	4	Angoual Doua Abarchi, Mallaé, Tombo Bizaou ; Koudourou;	0	0	1	2	1
	Réalisation de PEA	U	12	Dans 10 villages de la commune	2	0	4	4	2
	Formation/ Sensibilisation des comités de gestion des points d'eau	Séances	25	Toute la commune	5	5	5	5	5
	Transformation des PMH en PEA	Nbre	3	Illéla Goudia Chirimbao ; Gandou ;	0	0	1	1	1
	Formation/Equipement d'artisans réparateurs	Nombre	5	Karakara ; Yeldou ; Massama		1	2	2	0
	Réalisation de points d'eau pastoraux	Nbre	2	Aires de Ganki et Bahouri	0	0	1	1	
Effet n° 3 : la santé de la population de la commune est améliorée									
	Transformation de cases de santé en CSI	U	8	Massama ; Kizamou ; Koudourou, Djadadi, Kalgo, Angoual Leylaba, Illéla Goudia, Léguéré	1	2	1	2	2
	Construction d'un hangar d'attente pour la CPNR	U	1	Karakara,	0	0	1		
	Construction d'un CSI	U	1	Bourgami	1				
	Construction logement sage-femme	U	1	Karakara	0	0	1		
	Appui des sorties foraines dans les cases de santé et gros villages	Appui	5	Commune	1	1	1	1	1
	Appui au dépistage massif des malnutris	Appui	5	Commune	1	1	1	1	1
	Appui pour la sensibilisation sur la vaccination au niveau des CSI	Appui	5	Ensemble Commune	1	1	1	1	1
	Appui pour la sensibilisation sur l'importance de la CPN	Appui	5	Ensemble Commune	1	1	1	1	1
	Appui pour la sensibilisation sur l'accouchement assisté au niveau des CSI	Appui	5	Ensemble Commune	1	1	1	1	1
	Recyclage des comités de santé des CSI	U	1	CSI	1				
Effet n° 4 : le cadre de vie de la population de la commune est amélioré									
	Construction des latrine familiales	U	500	Toute la commune	100	100	100	100	100
	Appui pour l'Institution de journées de salubrité	Appui	5	Villages de la commune	1	1	1	1	1
	Dotation de Kit d'hygiène et d'assainissement	U	50	Villages de la commune	0	0	20	15	15
	Mise en place aux alentours des marchés des Bacs de collecte des ordures	U	5	Karakara(2) ; Yeldou(2) ; Angoual Issaka(1) ;	0	0	2	2	1
	Construction de douches publiques	U	5	Karakara; Yeldou; ;Angoual Issaka; Kizamou; Kalgo	0	0	1	2	2

		Vulgarisation des mini Poubelles au niveau des écoles et édifices publics	Nbre	24	Mairie ; CSI ; Agriculture ; CEG ; Ecole Centre ; Ecole Quartier ; Medersa ; Jardin d'enfants ; CFM ; Secteur Pédagogique ; Douane ; Gendarmerie ; Yeldou ; Kalgo ; Koudourou	0	0	8	8	8
		Mise en place d'une stratégie communale en matière d'hygiène et d'assainissement	Stratégie	1	Commune			1		
		Appui pour la sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement	Appui	5	Commune	1	1	1	1	1
		Aménagement/Traitement des Kori dans les villages	Koris	11	Angoual Dambo Nassarawa, Dogondagi, Djadadi ; Karakara Leilaba ; Kizamou ; Léguéré ; Guigané ; Mallé ; Kalgo	0	0	3	4	4
Effet n° 5 : L'assistance aux catégories défavorisées (handicapées, vieillards, etc.) est améliorée										
		Appui Technique et Financier aux personnes en situation de handicap pour la réalisation des AGR	U	5	Commune	1	1	1	1	1
		Appui à la vulgarisation des textes protégeant les personnes handicapées	U	4	8 Zones (mashawarta) de la commune	0	1	1	1	1
		Création et Equipement d'un centre de formation pour les personnes en situation de handicap	Nombre	1	Commune	0	0	0	0	1
		Opération filets sociaux pour les personnes vulnérables et en situation de Handicap	U	5	Commune	1	1	1	1	1

AXE N° I : ACCES EQUITABLE AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITE

Effet n° 6 : les tâches des femmes sont allégées et leur pouvoir économique amélioré

		Dotation des villages en moulin à grains	Moulins	15	Bourgami et Angoual Doua Abarchi et 13 autres villages de la commune	0	0	5	5	5
		Organisation de campagnes de sensibilisation sur la question de genre et des droits de la femme	Campagne	5	Tous les villages de la commune	1	1	1	1	1
		Dotation en Kits d'extraction d'huile d'arachide	Kits	15	Toute la commune	0	0	5	5	5
		Achat et mise en place de décortiqueuses/ Batteuses	Nombre	15	8 mashawarta de la commune	0	5	4	3	3
		Octroi de micro crédit aux groupements féminins pour la pratique des AGR	Nombre	20	20 groupements féminins de la commune	0	0	6	7	7
		Assistance sociale aux cas sociaux	Nombre	5	Commune	1	1	1	1	1

Effet n° 7 : Les jeunes sont impliqués d'avantage dans l'édification de l'économie de la commune

		Sensibilisation des jeunes sur leurs rôles et responsabilités dans la société	Séances	5	Toute la commune	1	1	1	1	1
		Formation des jeunes en entrepreneuriat jeunesse	Nombre	40	Toute la commune	0	10	10	10	10
		Subvention/Appui aux jeunes formés en entrepreneuriat	Nombre	4	Toute la commune	0	1	1	1	1
		Subvention/Appui de jeunes en AGR	Appui	3	Toute la commune	0	0	1	1	1

Effet n° 8 : Les activités culturelles et sportives sont développées dans la Commune										
		Identification et Aménagement des sites touristiques	Nombre	5	Commune	1	1	1	1	1
		Organisation d'échanges sportifs et culturels	Nombre	5	Commune	1	1	1	1	1
		Appui à l'organisation de FMUDA	Appui	5	Toute	1	1	1	1	1
		Dotation en infrastructures sportives	Nombre	3	Karakara, Yeldou.Kalgo,Koudourou, Kzamou, Abadalazi et masama	0	0	1	1	1

AXE N° II : L'ACCROISSEMENT ET LA DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRO-SYLVO –PATORALES, HALIEUTIQUE ET FAUNIQUE EN VUE D'UNE ECONOMIE COMMUNALE COMPETITIVE ET DURABLE

Effets	Produits	Actions/activités	Unité	Quantité	Localisation	Répartition de la Quantité par année				
						2022	2023	2024	2025	2026
Effet n°9: Les productions agricoles résilientes sont renforcées										
		Aménagement des sites irrigués	AHA	7	Illéla Goudia – Angoual Leilaba-Dogon Dagi ; Karakara ; Kalgo ; Abadalazi ; Kourwa	0	0	1	1	1
		Confection de Demi-Lunes Agricoles/Zai	Ha	375	Zone du plateau	100	100	75	50	50
		Création de BIA	Nombre	8	Karakara ; Kalgo ; Bourgami ; Yeldou ; Massama ; Angoual Issaka; Koudourou; Dogon Dagi;	0	2	2	2	2
		Dotation de semences améliorées	Tonnes	100	Tous les villages de la commune	20	20	20	20	20
		Equiperment et formation des brigadiers phytosanitaires	Nombre	100	Tous les villages de la commune	0	0	50	50	0
		Vulgarisation de lâchers	Kits	80	Tous les Villages de la commune	0	0	40	40	0
		Organisation des filières (Canne à sucre, Riz, Fonio, Sésame, Oignon, Morinaga, Arachide, Niébé)	Filières	8	Tous les Villages de la commune	1	0	3	2	2
		Création des BC	Nbre	5	Gandou, Massama, 3 autres villages de la commune	0	0	3	2	0
		Formation en fertilisation (technique d'application de la fumure organique)	Champs écoles	24	Villages de la commune	5	4	5	5	5
		Sensibilisation des producteurs sur le respect des couloirs de passage et aires de pâturage	Campagne	5	Tous les villages de la commune	1	1	1	1	1
		Sensibilisation des populations sur les aspects de changement climatique	Campagne	5	Toute la commune	1	1	1	1	1
		Equiperment des villages en matériel pluviométrique	Pluviomètre	9	mashawarta	0	3	2	2	2
		Formation sur l'utilisation des pluviomètres	Session de formation	1	Responsables villageois	0	1	0	0	0
		Organisation des foires agro-sylvo pastorales	U	5	Commune	1	1	1	1	1
Effet n° 10 : la production animale est améliorée										
		Introduction de la culture de fourragère	Ha	6	Le long du dallol	0	0	2	2	2

		Création des BAB	BAB	3	Tribu Peulh I, Tribu Peulh II, Tribu Peulh III;;	0	0	2	1	0
		Création de BIZ	BIZ	2	Karakara ; Yeldou	0	0	1	1	0
		Vaccination aviaire	Campagne	6	Toute la commune	0	0	2	2	2
		Aménagement des espaces pastoraux	Sites	12	Somno Doumbou ; Dan Rani ; Coho ; Tanchia ; Guiyaki ; Ganki	3	3	2	2	2
		Sécurisation et matérialisation des espaces pastoraux	Sites	3	Somno Doumbou ; Guiaki ; Ganki	0	0	1	1	1
		Création de parc de vaccination	Parc	6	Angoual Kadé; Rouga Goro; Angoual Goyia Peulh; Garin Fodi; Tombo Mouza; Angoual Bawa	0	1	2	1	2
		Construction d'une aire d'abattage	Aire	1	Yeldou	0	0	0	1	0
		Réhabilitation d'une aire d'abattage	Aire	1	Karakara	0	0	1	0	0
		Construction de marché à bétail	Marché	1	Karakara	0	1	0	0	0
		Extension de marché à bétail	Marché	1	Yeldou	0	0	0	0	1
		Réhabilitation de couloirs de passage	Km	120	Toute la commune	0	0	40	40	40
		Matérialisation des couloirs de passage	Km	150	Tous les villages de la commune			50	50	50
		Sensibilisation des éleveurs sur les dégâts champêtres	Appui	5	Tous les villages administratifs	1	1	1	1	1
		Promotion d'un élevage naisseur	Kits	90	Toute la commune	0	0	30	30	30
		Formation et Equipement des auxiliaires para vétérinaires	Nombre	10	Toute la commune	0	0	5	5	0
		Sur creusage des mares	Mares	3	Neida ; Coho ; Somno Doumbou	0	0	1	1	1
		Fonçage de puits pastoraux	Puits	3	Tankia ; Ganki ; Guiaki	0	0	1	1	1
		Appui à la campagne de vaccination	Appui	5	Toute la commune	1	1	1	1	1
		Vulgarisation de la race AZAWACK	UB	9	Toute la commune	0	0	3	3	3
Effet n° 11 : la base productive est restaurée										
		Défrichement amélioré	Ha	100	Toute la commune	0	25	25	25	25
		Traitement de glacis avec des Demi-lunes Forestières	Ha	1000	Toute la commune	200	200	200	200	200
		Lutte contre les espèces envahissantes	Ha	600	Toute la commune	200	100	100	100	100
		Plantations d'alignement et d'ombrage	Km	15	Karakara	0	0	5	5	5
		Recrutement et Formation des brigadiers forestiers	Nbre	12	Karakara ; Yeldou ; Massama	0	3	3	3	3
		Formation des pépiniéristes	Nbre	10	Toute la commune	0	0	4	3	3
		Sensibilisation sur l'Introduction des énergies de substitution (Gaz ; Charbon)	Campagne	5	Commune	1	1	1	1	1
		Empoisonnement des mares	Mares	6	Angoual Laboua ; Kizamou ; Massama ; Koudourou ; Yeldou ; Angoual Dambo	0	0	2	2	2

		Formation sur les changements climatiques	Session de Formation	10	Commune	2	2	2	2	2
		Création d'un arboretum	Ha	2	Karakara, Tombo Bozari	0	0	0	1	1
		Plantation de site Bio carbone	Site	3	Kizamou ; Kalgo, Tombo Nameini	0	0	1	1	1
Effet n° 12 : Les potentiels artisanal et touristique sont valorisés pour l'amélioration de l'économie communale										
		Formation et équipement de jeunes artisans	Nombre	20	Commune	0	0	10	0	10
		Organisation des artisans en coopératives	Nombre	2	Commune	0	0	1	0	1
		Organisation de foires artisanales	Nombre	3	Commune	0	0	1	1	1
Effet n° 13 : la commune est désenclavée afin de relancer le commerce local et assurer une circulation rapide de l'information										
		Réhabilitation des routes latéritiques	Km	25	Karakara – Kizamou	0	0	0	0	25
		Réhabilitation des pistes rurales	Km	8	Yeldou - Koudourou	0	0	8	0	0
		Construction de pistes rurales	Km	10	Abdoulazi-Massama-Angoual-Issaka	0	0	0	10	0
		Réhabilitation de routes latéritiques RN2	Km	30	Zabori- Lido	0	0	0	0	30
		Réhabilitation de routes latéritiques	Km	10	Kizamou Tombo Mouza	0	10	0	0	0
		Réhabilitation de routes latéritiques RRG	KM	7	Kizamou-Léguéré	0	0	7	0	0
		Recyclage des Techniciens et Animateurs de la radio communautaire	Nombre	6	Commune	0	0	6	0	0
		Réhabilitation de la cabine de la radio communautaire	Nombre	1	Commune	0	0	0	1	0
		Accroissement de la capacité du réseau de Téléphonie mobile dans la commune	Nombre	Airtel ; Orange Moov			1	1	1	1
		Plaidoyer pour renforcer la couverture de la télévision et radio nationales	Nombre	1	Toute la commune	0	0	1	0	0
		Extension du réseau électrique dans tous les gros villages de la commune	MI	3	Yeldou ; Kalgo ; Massama ; Angoual Dambo ; Gouma ; matankari II, Angoual Guéza, Léguéré ;		1	1	1	

AXE N° III : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET PROMOTION DU GENRE/INCLUSION SOCIALE

Effets	Produits	Actions/activités	Unité	Quantité	Localisation	Répartition de la Quantité par année				
						2022	2023	2024	2025	2026
4		Effet n° 14 : les conflits ruraux sont prévenus								
		Délivrance des actes de transaction foncière	Appui	5		1	1	1	1	1
		Sensibilisation des acteurs sur les différents types de conflits	Appui	5	Toute la commune	1	1	1	1	1

		Appui en AGR aux jeunes	Appui	5	Commune	1	1	1	1	1
		Appui au fonctionnement de la COFOCOM et OSV	Nombre	5	Commune	1	1	1	1	1
		Organisation de campagnes de sensibilisation en matière des textes sur le foncier rural	Nombre	5	Commune	1	2	2	2	2
Effet n° 15 : les capacités de l'application du Code Général des Collectivités sont renforcées										
		Renforcement des capacités d'intervention des services communaux	Appui	1	Commune	1	1	1	1	1
		Formation des élus sur leurs rôles et responsabilité	Session	2	Mairie	0	1	1	0	0
		Appui au fonctionnement du cadre de concertation des acteurs de développement de la Commune	Appui	5	Mairie	1	1	1	1	1
		Mise en place d'un système d'archivage à la mairie	Nombre	1	Mairie	0	0	1	0	1
		Organisation de campagnes de sensibilisation des contribuables sur les méfaits de l'incivisme fiscal	Campagne	5	Zones	1	1	1	1	1
		Formation des agents collecteurs d'impôts et taxes sur la mobilisation des ressources	Nombre	2	Mairie	0	0	1	1	0
		Formation des chefs des villages sur la connaissance des textes de loi sur la décentralisation	Nombre	2	Mairie	0	0	1	0	1
		Formation des élus et des autorités coutumières sur l'importance de l'Etat Civil en rapport avec la citoyenneté	Nombre	1	Mairie	0	0	0	1	0
		Renforcement des capacités des agents de l'état civil	Unité	2	Mairie	0	0	1	0	1
		Renforcement des capacités des agents de l'état civil	Unité	1	Mairie	1				
		Institution de campagne foraine de délivrance d'acte de naissance	Unité	5	Commune	1	1	1	1	1
		Formation les acteurs sur des thèmes variés tels : enjeux de la décentralisation, gestion communale, droits et devoirs des citoyens/citoyennes ;	Nombre	1	Mairie	0	0	1	0	0
		Formation des élus ; le SG ; le SM ; sur la prise en compte de la dimension des changements climatiques sur toutes options de développement rural	Session	1	Commune	0	0	1	0	0
		Formation des acteurs sur des thèmes variés (enjeux de la décentralisation, gestion communale, la citoyenneté, prise en compte de la dimension des changements climatiques sur toutes options de développement rural)	Session	3		0	0	1	1	1
Effet n° 17 : la mise en œuvre du PDC et son Suivi et Evaluation sont assurés										
		Mobilisation des ressources internes	Nombre		Maire	0	0	1	0	0
		Diffusion du PDC	Nombre	1	Mairie	0	0	1	0	0
		Organisation d'une table ronde des partenaires au développement sur la mise en œuvre du PDC	Nombre	1	Mairie	0	0	1	0	0
		Mobilisation de la diaspora pour le financement du PDC	Nombre	1	Mairie	0	0	1	0	0
		Formation et équipement du Comité de Suivi et Evaluation du PDC	Nombre	1	Mairie	0	0	1	0	0
		Appui au fonctionnement du Comité de Suivi et Evaluation du PDC	Nombre	1	Mairie	0	0	1	0	0
		Réalisation du Suivi/Evaluation du PDC	Nombre	3	Mairie	0	0	1	1	1
		Appui à l'évaluation du PDC	Appui	1	Maire	0	0	0	0	1

4.2 Plan d'Investissement Pluriannuel (PIP) 2022-2026 de la Commune rurale de Karakara
AXE N° I : L'ACCES EQUITABLE AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITE

ets	Produits	Actions/activités	Unité	Quantité	Prix Unitaire (en 1000)	Total (en 1000)	2022	2023	2024	2025	2026	COM	BENEF	PTF
Effet n° 1 : les performances du système éducatif formel et non formel dans la Commune sont améliorées														
		Construction des classes en matériaux définitifs	U	25	9000	225000	36000	27000	54000	54000	54000			
		Réhabilitation des classes	U	12	1500	18000	0	6000	6000	1500	4500			
		Appui à l'organisation des CAPED	CAPED	30	300	9000	1800	1800	1800	1800	1800			
		Construction de blocs de latrines dans les écoles	U	11	1200	13200	1200	4800	1200	1200	4800			
		Fonçage de point d'eau dans les écoles	U	15	9000	135000	27000	27000	27000	27000	27000			
		Equipped des classes en Tables Bancs	U	4000	25	100000	50000	12500	12500	12500	12500			
		Réparation de Tables Bancs	U	400	10	4000	0	4000	0	0	0			
		Dotation des écoles en matériel didactiques	U	126	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM			
		Dotation en mobiliers (Armoires et Bureaux)	U	44	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM			
		Appui à l'encadrement Pédagogique	Conseillers Pédagogiques	180	100	18000	3600	3600	3600	3600	3600			
		Campagne de sensibilisation sur la scolarisation et le maintien des filles à l'école	Campagne	10	300	3000	600	600	600	600	600			
		Dynamisation des CGDES	CGDES	64	10	640	0	640	0	0	0			
		Construction/équipement de local pour les Secteurs Pédagogiques	U	2	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM			
		Formation d'alphabétiseurs/animateurs	Session	5	300	1500	300	300	300	300	300			
		Ouverture et Equipement de centres alpha	U	25	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM			
		Sensibilisation des adultes pour la fréquentation des centres alpha	Campagne	10	300	3000	600	600	600	600	600			

	Appui aux centres de formation en métiers	U	5	200	1000	200	200	200	200	200			
	TOTAL E1				531340	121300	89040	107800	103300	109900	26567	37194	467579

Effet n° 2 : les besoins en eau potable des populations de la commune sont assurés

	Réalisation de Multi villages	U	2	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM			
	Réalisation de forages PMH	U	25	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM			
	Formation/ Sensibilisation des comités de gestion des points d'eau	Séances	25	300	7500	1500	1500	1500	1500	1500			
	Réalisation de points d'eau modernes	Nbre	8	10000	80000	20000	10000	20000	20000	10000			
	Formation/Equipement d'artisans réparateurs	Nombre	5	1200	6000	0	1200	2400	2400	0			
	Réalisation de points d'eau pastoraux	Nbre	2	10000	20000	0	0	10000	10000	0			
	TOTAL E2				113500	21500	12700	33900	33900	11500	5675	7945	99880

Effet n° 3 : la santé de la population de la commune est améliorée

	Transformation de cases de santé en CSI	U	8		0	0	0	0	0	0			
	Construction d'un hangar d'attente pour la CPNR	U	1	2000	2000		2000			0			
	Construction d'un CSI	U	1	40000	40000	40000							
	Construction logement sage-femme	U	1	15000	15000		15000	0	0	0			
	Appui des sorties foraines dans les cases de santé et gros villages	Appui	5	300	1500	300	300	300	300	300			
	Appui au dépistage massif des malnutris	Appui	5	300	1500	300	300	300	300	300			
	Appui pour la sensibilisation sur la vaccination au niveau des CSI	Appui	5	300	1500	300	300	300	300	300			
	Appui pour la sensibilisation sur l'importance de la CPN	Appui	5	300	1500	300	300	300	300	300			

	Appui pour la sensibilisation sur l'accouchement assisté au niveau des CSI	Appui	5	300	1500	300	300	300	300	300			
	Recyclage des comités de santé des CSI	U	1	500	500	500							
TOTAL E3					65000	42000	18500	1500	1500	1500	3250	4550	57200

Effet n° 4 : le cadre de vie de la population de la commune est amélioré

	Construction des latrine familiales	U	500	50	25000	5000	5000	5000	5000	5000			
	Appui pour l'Institution de journées de salubrité	Appui	5	100	500	100	100	100	100	100			
	Dotation de Kit d'hygiène et d'assainissement	U	50	25	1250	0	0	500	375	375			
	Mise en place aux alentours des marchés des Bacs de collecte des ordures	U	5	50	250	0	0	100	100	50			
	Construction de douches publiques	U	5	2000	10000	0	0	2000	4000	4000			
	Vulgarisation des mini Poubelles au niveau des écoles et édifices publics	Nbre	24	20	480	0	0	160	160	160			
	Mise en place d'une stratégie communale en matière d'hygiène et d'assainissement	Stratégie	1	100	100	0	0	100	0	0			
	Appui pour la sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement	Appui	5	100	500	100	100	100	100	100			
	Aménagement/Traitement des Kori dans les villages	Koris	11	2000	22000	0	0	6000	8000	8000			
TOTAL E4					60080	5200	5200	14060	17835	17785	3004	4206	52870

Effet n° 5 : L'assistance aux catégories défavorisées (handicapées, vieillards, etc.) est améliorée

	Appui Technique et Financier aux personnes en situation de handicap pour la réalisation des AGR	U	5	1000	5000	1000	1000	1000	1000	1000			
	Appui à la vulgarisation des textes protégeant les personnes handicapées	U	4	150	600	0	150	150	150	150			

	Création et Equipement d'un centre de formation pour les personnes en situation de handicap	Nombre	1	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM			
	Opération filets sociaux pour les personnes vulnérables et en situation de Handicap	U	5	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM			
TOTAL E5					5600	1000	1150	1150	1150	1150	280	392	4928

Effet n° 6 : les tâches des femmes sont allégées et leur pouvoir économique amélioré

	Dotation des villages en moulin à grains	Moulins	15	750	11250	0	0	3750	3750	3750			
	Organisation de campagnes de sensibilisation sur la question de genre et des droits de la femme	Campagne	5	300	1500	300	300	300	300	300			
	Dotation en Kits d'extraction d'huile d'arachide	Kits	15	100	1500	0	0	500	500	500			
	Achat et mise en place de décortiqueuses/ Batteuses	Nombre	15	750	11250	0	3750	3000	2250	2250			
	Octroi de micro crédit aux groupements féminins pour la pratique des AGR	Nombre	20	1000	20000	0	0	6000	7000	7000			
	Assistance sociale aux cas sociaux	Nombre	5	100	500	100	100	100	100	100			
TOTAL E6					46000	400	4150	13650	13900	13900	2300	3220	40480

Effet n° 7 : Les jeunes sont impliqués d'avantage dans l'édification de l'économie de la commune

	Sensibilisation des jeunes sur leurs rôles et responsabilités dans la société	Séances	5	300	1500	300	300	300	300	300			
	Formation des jeunes en entrepreneuriat jeunesse	Nombre	40	50	2000	0	500	500	500	500			
	Appui aux jeunes formés en entrepreneuriat	Nombre	4	3000	12000	0	3000	3000	3000	3000			
	Appui de jeunes en AGR	Appui	3	3000	9000	0	0	3000	3000	3000			
TOTAL E7					24500	300	3800	6800	6800	6800	1225	1715	21560

Effet n°8!; les activités culturelles et sportives sont développées dans la commune

	Identification et Aménagement des sites touristiques	Nombre	5	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM			
	Organisation d'échanges sportifs et culturels	Nombre	5	100	500	100	100	100	100	100			
	Appui à l'organisation de FMUDA	Appui	5	200	1000	200	200	200	200	200			
	Dotation en infrastructures sportives	Nombre	3	100	300	0	0	100	100	100			
TOTAL E8					1800	300	300	400	400	400		0	0
TOTAL AXE I					847820	192000	134840	179260	178785	162935	42391	59347	746082

AXE N° II : L'ACCROISSEMENT ET LA DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRO-SYLVO –PATORALES, HALIEUTIQUE ET FAUNIQUE EN VUE D'UNE ECONOMIE COMMUNALE COMPETITIVE ET DURABLE

Effets	Produits	Actions/activités	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total	2022	2023	2024	2025	2026	COM	BENEF	PTF
Effet n°9: Les productions agricoles résilientes sont renforcées														
		Aménagement des sites irrigués	AHA	3	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM			
		Confection de Demi-Lunes Agricoles	Ha	375	128	48000	12800	12800	9600	6400	6400			
		Création de BIA	Nombre	8	6000	48000	0	12000	12000	12000	12000			
		Dotation de semences améliorées	Tonnes	100	200	20000	4000	4000	4000	4000	4000			
		Equipement et formation des brigadiers phytosanitaires	Nombre	100	200	20000	0	0	10000	10000	0			
		Vulgarisation de lâchers	Kits	80	5	400	0	0	200	200	0			
		Organisation des filières (Canne à sucre, Riz, Fonio, Sésame, Oignon, Morinaga, Arachide, Niébé)	Filières	8	100	800	100	0	300	200	200			
		Création des BC	Nbre	5	5000	25000	0	0	15000	10000	0			
		Formation en fertilisation (technique d'application de la fumure organique)	Champs écoles	24	250	6000	1250	1000	1250	1250	1250			

Sensibilisation des producteurs sur le respect des couloirs de passage et aires de pâturage	Campagne	5	200	1000	200	200	200	200	200			
Sensibilisation des populations sur les aspects de changement climatique	Campagne	5	200	1000	200	200	200	200	200			
Equipped des villages en matériel pluviométrique	Pluviomètre	16	40	640	0	120	200	160	160			
Formation sur l'utilisation des pluviomètres	Session de formation	1	250	250	250	250	0	0	0			
Organisation des foires agro-sylvo pastorales	U	5	1000	5000	1000	1000	1000	1000	1000			
TOTAL E9				176090	19800	31570	53950	45610	25410	8805	12326	154959

Effet n° 10 : la production animale est améliorée

Introduction de la culture fourragère le long du Dallol	Ha	6	500	3000	0	0	1000	1000	1000			
Création des BAB	BAB	3	2500	7500	0	0	5000	2500	0			
Création de BIZ	BIZ	2	2500	5000	0	0	2500	2500	0			
Vaccination aviaire	Campagne	6	800	4800	0	0	1600	1600	1600			
Aménagement des espaces pastoraux	Sites	12	150	1800	450	450	300	300	300			
Sécurisation et matérialisation des espaces pastoraux	Sites	3	500	1500	0	0	500	500	500			
Création de parc de vaccination	Parc	6	4500	27000	0	4500	9000	4500	9000			
Construction d'une aire d'abattage	Aire	1	5000	5000	0	0	0	5000	0			
Réhabilitation d'une aire d'abattage	Aire	1	2500	2500	0	0	0	2500	0			
Construction de marché à bétail	Marché	1	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM			
Extension de marché à bétail	Marché	1	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM			
Réhabilitation de couloirs de passage	Km	120	300	36000	0	0	12000	12000	12000			
Matérialisation des couloirs de passage	Km	150	600	90000	0	0	30000	30000	30000			

Sensibilisation des éleveurs sur les dégâts champêtres	Appui	5	250	1250	250	250	250	250	250	250			
Promotion d'un élevage naisseur	Kits	90	50	4500	0	0	1500	1500	1500	1500			
Formation et Equipement des auxiliaires para vétérinaires	Nombre	10	50	500	0	0	250	250	0				
Sur creusage des mares	Mares	3	5000	15000	0	0	5000	5000	5000				
Fonçage de puits pastoraux	Puits	3	12000	36000	0	0	12000	12000	12000				
Appui à la campagne de vaccination	Appui	5	500	2500	500	500	500	500	500				
Vulgarisation de la race AZAWACK	UB	9	750	6750	0	0	2250	2250	2250				
TOTAL E10				250600	1200	5700	83650	84150	75900	12530	17542	220528	

Effet n° 11 : la base productive est restaurée

Défrichement amélioré	Ha	100	11	1100	0	275	275	275	275	275			
Traitement de glacié avec des Demi-lunes Forestières	Ha	1000	114	114000	22800	22800	22800	22800	22800	22800			
Lutte contre les espèces envahissantes	Ha	600	15	9000	3000	1500	1500	1500	1500	1500			
Plantations d'alignement et d'ombrage	Km	15	1200	18000	0	0	6000	6000	6000	6000			
Recrutement et Formation des brigadiers forestiers	Nbre	12	100	1200	0	300	300	300	300	300			
Formation des pépiniéristes	Nbre	10	50	500	0	0	200	150	150				
Sensibilisation sur l'Introduction des énergies de substitution (Gaz ; Charbon)	Campagne	5	100	500	100	100	100	100	100				
Empoisonnement des mares	Mares	6	2600	15600	0	0	5200	5200	5200				
Formation sur les changements climatiques	Session de Formation	10	100	1000	200	200	200	200	200				
Création d'un arboretum	Ha	2	2000	4000	0	0	0	2000	2000				
Plantation de site Bio carbone	Site	3	5000	15000	0	0	5000	5000	5000				
TOTAL E11				179900	26100	25175	41575	43525	43525	8995	12593	158312	

Effet n° 12 : Les potentiels artisanal et touristique sont valorisés pour l'amélioration de l'économie communale

	Formation et équipement de jeunes artisans	Nombre	20	50	1000	0	0	500	0	500			
	Organisation des artisans en coopératives	Nombre	2	80	160	0	0	80	0	80			
	Organisation de foires artisanales	Nombre	3	100	300	0	0	100	100	100			
	TOTAL E12				1460	0	0	680	100	680	73	102	1285

Effet n° 13 : la commune est désenclavée afin de relancer le commerce local et assurer une circulation rapide de l'information

	Réhabilitation des routes latéritiques	Km	25	1200	30000	0	0	0	0	30000			
	Réhabilitation des pistes rurales	Km	8	800	6400	0	0	6400	0	0			
	Construction de pistes rurales	Km	10	5200	52000	0	0	0	52000	0			
	Réhabilitation de routes latéritiques RN2	Km	30	1200	36000	0	0	0	0	36000			
	Réhabilitation routes latéritique	Km	10	1200	12000	0	12000	0	0	0			
	Réhabilitation de routes latéritiques RRG	KM	7	1200	8400	0	0	8400	0	0			
	Recyclage des Techniciens et animateurs de la radio communautaire	Nombre	6	200	1200	0	0	1200	0	0			
	Réhabilitation de la cabine de la radio communautaire	Nombre	1	800	800	0	0	0	800	0			
	Accroissement de la capacité du réseau de téléphonie mobile dans la commune	Nombre	Airtel ; Sahel Com ; Orange Moov			PM	PM	PM	PM	PM	PM		
	Connexion du réseau électrique à la commune	MI	PM			PM	PM	PM	PM	PM	PM		
	Plaidoyer pour renforcer la couverture de la télévision et radio nationales	Nombre	1			PM	PM	PM	PM	PM	PM		
	Extension du réseau électrique dans tous les gros villages de la commune	MI	3			PM	PM	PM	PM	PM	PM		
	TOTAL E13				146800	0	12000	16000	52800	66000	7340	10276	129184
	TOTAL AXE II				504250	45900	68745	112205	142035	135615	25213	35298	443740

AXE N° III : Renforcement de la gouvernance locale et PROMOTION DU GENRE/INCLUSION SOCIALE

Effet n° 14 : les conflits ruraux sont prévenus

	Délivrance des actes de transaction foncière	Appui	5	100	500	100	100	100	100	100			
	Sensibilisation des acteurs sur les différents types de conflits	Appui	5	200	1000	200	200	200	200	200			
	Appui en AGR aux jeunes	appui	5	1000	5000	1000	1000	1000	1000	1000			
	Appui au fonctionnement de la COFOCOM	Nombre	5	50	250	50	50	50	50	50			
	Organisation de campagnes de sensibilisation en matière des textes sur le foncier rural	Nombre	5	200	1000	400	400	400	400	400			
	TOTAL E14				7750	1750	1750	1750	1750	1750	388	543	6820

Effet n° 15 : les capacités de l'application du Code Général des Collectivités sont renforcées

	Renforcement des capacités d'intervention des services t communaux	Appui	1	150	150	150	150	150	150	150			
	Formation des élus sur leurs rôles et responsabilité	Session	2	350	700	0	350	350	0	0			
	Appui au fonctionnement du cadre de concertation des acteurs de développement de la Commune	Appui	5	100	500	100	100	100	100	100			
	Mise en place d'un système d'archivage à la mairie	Nombre	1	200	200	0	0	200	0	200			
	Organisation de campagnes de sensibilisation des contribuables sur les méfaits de l'incivisme fiscal	Campagne	5	100	500	100	100	100	100	100			
	Formation des agents collecteurs d'impôts et taxes sur la mobilisation des ressources	Nombre	2	100	200	0	0	100	100	0			

	Formation des chefs traditionnels sur la connaissance des textes de loi sur la décentralisation	Nombre	2	300	600	0	0	300	0	300				
	Formation des élus et des autorités coutumières sur l'importance de l'Etat Civil en rapport avec la citoyenneté	Nombre	1	350	350	0	0	0	350	0				
	Renforcement des capacités des agents de l'état civil	Unité	2	200	400	0	0	200	0	200				
	Institution de campagne foraine de délivrance d'acte de naissance	Unité	5	300	1500	300	300	300	300	300				
	Formation les acteurs sur des thèmes variés tels : enjeux de la décentralisation, gestion communale, droits et devoirs des citoyens/citoyennes ;	Nombre	1	500	500	0	0	500	0	0				
	Formation des élus ; le SG ; le SM ; sur la prise en compte de la dimension des changements climatiques sur toutes options de développement rural	Session	1	400	400	0	0	400	0	0				
	Formation des acteurs sur des thèmes variés (enjeux de la décentralisation, gestion communale, la citoyenneté, prise en compte de la dimension des changements climatiques sur toutes options de développement rural)	Session	3	500	1500	0	0	500	500	500				
TOTAL E15						7500	650	1000	3200	1600	1850	375	525	6600
Effet n° 16 : la mise en œuvre du PDC et son Suivi et Evaluation sont assurés														
	Mobilisation des ressources internes	Nombre	1	600	600	0	0	600	0	0				
	Diffusion du PDC	Nombre	1	500	500	0	0	500	0	0				

Organisation d'une table ronde des partenaires au développement sur la mise en œuvre du PDC	Nombre	1	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM			
Mobilisation de la diaspora pour le financement du PDC	Nombre	1	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM			
Formation et équipement du Comité de Suivi et Evaluation du PDC	Nombre	1	400	400	0	0	400	0	0			
Appui au fonctionnement du Comité de Suivi et Evaluation du PDC	Nombre	1	700	700	0	0	700	0	0			
Réalisation du Suivi/Evaluation du PDC	Nombre	3	300	900	0	0	300	300	300			
Appui à l'évaluation du PDC	Appui	1	500	500	0	0	0	0	500			
TOTAL E16				3600	0	0	2500	300	800	180	252	3168
TOTAL AXE III				18850	2400	2750	7450	3650	4400	943	1320	16588
TOTAL PDC = I + II + III				1386170	242700	209085	303865	327820	306550	69309	97032	1219830

aa

Tableau n°44 : Récapitulatif du Coût Total du PDC 2022-2026 de la Commune rurale de Karakara

	Coût Total (x 1000 F Cfa))	Répartition du coût total par année					Répartition des coûts par source de financement		
		2022	2023	2024	2025	2026	Commune	Bénéficiaires	PTF
AXE N° I : Accès équitable aux services sociaux de base de qualité	847820	192000	134840	179260	178785	162935	42391	59347	746082
AXE N° II : l'accroissement et la diversification des productions agro –sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques en vue d'une économie communale compétitive et durable	504250	45900	68745	112205	142035	135615	25213	35298	443740
AXE N° III : Promotion de la femme, protection de l'enfant et Renforcement de la Gouvernance locale et la promotion du genre/inclusion sociale	18 850	2 400	2 750	7450	3 650	4 400	943	1 320	16 588
TOTAL GENERAL	1 386 170	242700	209085	303865	327820	306550	69309	97032	1219830

V. Cadre institutionnel de mise en œuvre

Le Plan de Développement Communal (PDC) replanifié de la commune de Karakara élaboré doit être mis en œuvre. Le Conseil Municipal est la seule instance responsable dans le cadre de la mise en œuvre de ce PDC replanifié. L'exécutif communal dirigé par le Maire de la Commune est le responsable direct de la mise en œuvre du PDC replanifié en conformité avec les textes réglementaires.

Pour une meilleure efficacité dans la mise en œuvre de ce PDC, il est nécessaire de renforcer le cadre institutionnel en mettant à contribution les différentes commissions spécialisées du conseil municipal et les structures formelles existantes au niveau de la commune. Selon la situation actuelle de la commune, il existe quatre (04) commissions spécialisées et plusieurs organisations et associations de développement. Les capacités de ces commissions doivent être renforcées pour leur permettre de jouer pleinement leurs rôles.

D'ores et déjà un cadre de concertation communal est mis en place et doit être opérationnel pour diffuser largement le PDC replanifié et les différents PIA qui en découleront.

Aussi, le comité de suivi et évaluation doit être dynamiser immédiatement conformément au guide prévu par le Ministère en charge de la planification et du développement.

Le conseil communal procédera également à la mise en place d'un dispositif de renforcement des capacités (formation, information et voyage d'échange) des différents acteurs concernés par la mise en œuvre du PDC replanifié. De ce fait, des rencontres périodiques seront organisées avec les différents partenaires et acteurs chargés de l'accompagnement de la commune dans la mise en œuvre du PDC. Les responsabilités des commissions spécialisées seront clarifiées et formalisées à travers des cahiers de charge. Il en est de même de la responsabilisation des autres acteurs de la commune. Dans ce cadre les mashawarta peuvent être beaucoup plus utiles dans la diffusion des informations par le conseil municipal et la collecte des données.

5.1. Outils de la mise en œuvre et du suivi évaluation du PDC :

Les activités inscrites dans le PDC replanifié seront annuellement exécutées au moyen d'un Plan d'Investissement Annuel (PIA). Ce PIA précise les activités à réaliser au cours d'une année avec les détails sur les localisations, les coûts prévisionnels, les calendriers de réalisation et les responsables.

Conformément au Guide National de S/E des PDC élaboré en 2011, le dispositif de suivi évaluation du PDC assurera durant tout le processus le suivi et évaluation de la mise en œuvre de ce plan stratégique communal. Les acteurs de ce dispositif sont les suivant :

Les acteurs au niveau de la base : il s'agit des comités et les responsables des services sociaux ; les organisations des producteurs et la chefferie traditionnelle
Au niveau de la municipalité : il s'agit du Maire, le Conseil municipal, le Secrétaire Général de la commune (ou le Secrétaire municipal) et la Commission Communale de Suivi-Evaluation.

Les Projets, programmes et ONG intervenant au niveau de la commune s'insèrent dans le dispositif communal qui assure la remontée des informations dans le circuit administratif à travers le service départemental du Plan et du Développement.

Il y aura pour ce faire l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre et du suivi évaluation du PDC replanifié. Dans cette stratégie, la conception, le développement et l'application de plusieurs outils de suivi – évaluation occuperont une place importante. (Voir Guide national de S/E de PDC).

Le dispositif et les acteurs de ce suivi – évaluation seront inscrits dans cette stratégie ; ils seront adaptés aux exigences du travail de la mise en œuvre du PDC replanifié. Le Maire et le conseil municipal peuvent faire appel et au besoin à des compétences internes de la commune et aussi des compétences externes comme les services techniques déconcentrés, les bureaux d'études et les ONG/AD.

5.2. Stratégies de mobilisation des financements :

Dans le cadre de la recherche de financement des actions du PDC, le Conseil Municipal procédera à :

- L'organisation d'une table ronde des ses partenaires
- Une diffusion du PDC et des PIA à l'intention de tous les PTF de la Commune soucieux d'accompagner la Commune dans le processus de son développement,
- La popularisation du PDC et des PIA à l'intention de la population de la Commune pour rechercher sa contribution et son adhésion à la mise en œuvre des actions planifiées.

Il est prévu aussi, la participation financière, physique et matérielle de la Commune et des populations bénéficiaires des actions à côté des contributions de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

L'élaboration chaque année, d'un plan d'investissement annuel (PIA) va permettre à la Commune de bien élaborer son budget en tenant compte des exigences annuelles en investissement. Et par là même, elle mettra en place des mécanismes très efficaces de mobilisation des ressources internes. Un accent particulier sera mis sur la mobilisation des ressources propres de la Commune et celles des communautés pour la réalisation des actions prévues dans le PIA.

Dans le cadre de la mobilisation des financements, il est aussi important de développer des stratégies pour pouvoir mobiliser les ressources des ressortissants résidant à l'extérieur de la Commune. Quant aux ressources des PTF, c'est le renforcement des capacités techniques des responsables de la Commune qu'il faut mettre avant pour leur permettre de faire des plaidoyers, de bien négocier, de formuler des requêtes de financement, de mobiliser des financements externes et d'assurer l'exécution correcte des actions.

5.3. Risques à prendre en compte lors de la mise en œuvre du PDC :

Les conditions critiques susceptibles de retarder, de limiter ou de compromettre la mise en œuvre des certaines activités du PDC replanifié sont entre autres :

- La faiblesse des capacités techniques des acteurs communaux (conseil municipal, Exécutif, STD communaux et départementaux, Partenaires au Développement, OSCs, OP) à exécuter et à coordonner l'ensemble des actions qui sont prévues dans le cadre de ce PDC replanifié;
- L'absence du financement des activités ou le retard dans le décaissement des fonds,
- La faible implication de tous les acteurs (Conseil, Exécutif, STD,PTFs ONGs/AD)
- La faible mobilisation financière et sociale des populations autour des actions d'intérêt communautaire,
- La remise en cause des autorités communales par un éventuel bouleversement politique,
- Les mauvaises campagnes agricoles pouvant réduire les possibilités de grande participation de la population.
- La faible capacité de mobilisation des ressources internes pour le financement de toutes les actions Les moyens administratifs disponibles pour gérer la fiscalité locale sont réduits.
- La tentation pour la population à attendre des financements extérieurs ;
- La faible capacité de maîtrise d'ouvrage de la commune ;
- La défaillance des entreprises ;
- L'Insuffisance voire absence de stratégies de valorisation des potentialités locales ;

Conclusion :

La replanification du Plan de Développement Communal (PDC), a été bien conçue par l'ensemble des acteurs le seul cadre communal de référence en matière de développement économique et social aussi bien pour la commune que pour les Partenaires Technique et Financier.

Il revient donc au Conseil Municipal, instance de prise de décision de la Commune de veiller à la consolidation de cette perception. Le processus a été conduit avec l'appui technique du DDAT/DC de Dioundiou contrairement aux principes connus qui consiste à recruter un consultant. Il faut noter la participation de tous les acteurs de développement exerçant dans la commune à toutes les phases de la replanification. C'est pourquoi, nous pensons que plusieurs d'entre eux ont capitalisé la méthodologie et peuvent s'en servir pour aider ou accompagner la commune dans la mise en œuvre de cette planification. Il s'agit particulièrement des conseillers, des responsables des Organisations Paysannes et des services techniques déconcentrés de l'Etat.

Le PDC replanifié intègre aussi la dimension des changements climatiques qui permettra aux décideurs d'apprécier l'impact des risques climatiques sur les possibilités de développement durable ; l'aspect genre/inclusion et la dimension paix et sécurité.

Le Conseil Municipal doit donc assurer la mise en œuvre de ce Plan de développement Communal (PDC) replanifié pour le bien- être des populations à travers l'opérationnalisation d'une stratégie de mise en œuvre et de suivi – évaluation.